



ALTUR INVESTISSEMENT
RAPPORT SEMESTRIEL

30 juin 2022



LE MOT DU GERANT



Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

Comme annoncé lors du Rapport Annuel 2021 d'Altur Investissement, Altur Investissement continue sa stratégie d'investissement tout en étant prudent vis-à-vis des éléments conjoncturels et géopolitiques qui laissent présager une tension sur le marché, notamment sur les conditions de financement et les valorisations.

Un investissement, une souscription à un fonds d'investissement, une cession au 1er semestre 2022

Altur Investissement a pris une participation au capital de la société EMP Rotomoulage lors d'une opération de Management Buy Out (« MBO ») permettant également de renforcer les capacités industrielles de la Société.

En mai 2022, Altur Investissement a souscrit à la SLP Extens, fonds d'investissement dédié à la e-santé, qui a un très bon track record avec une équipe de qualité connue d'Altur Investissement.

En mai 2022, Altur Investissement a également cédé 100% de sa participation au capital de la société Log's. Accompagné par Altur Investissement depuis 2010, qui a participé aux différentes opérations capitalistiques, le parcours de la société est remarquable, avec une forte croissance d'activité et la constitution d'un réseau commercial de premier plan.

Poursuite de la stratégie

Nous poursuivons en 2022 la gestion active de notre portefeuille, en ligne avec notre stratégie. Des opportunités d'investissements sont en cours d'analyses avancées dans des secteurs spécifiques sur lesquels Altur Investissement a développé une expertise et dont nous avons une volonté de renforcer nos actifs comme la Formation & Education ainsi que la Proptech.

L'équipe d'Altur Investissement et moi-même poursuivons nos efforts afin de servir au mieux vos intérêts. Nous vous remercions de votre confiance.

François Lombard
Président de Suffren Holding
Elle-même Président d'Altur Gestion
Cette dernière société étant Gérant d'Altur Investissement



SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL...	4
PRESENTATION D'ALTUR INVESTISSEMENT	5
ALTUR INVESTISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES	7
BILAN 1^{er} SEMESTRE 2022 & PERSPECTIVES	10
UN PORTEFEUILLE DE QUALITE ET DIVERSIFIE.....	11
SOCIETES DU PORTEFEUILLE	14
CARNET DE L'ACTIONNAIRE	39
RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2022	47
BILAN ACTIF	47
BILAN PASSIF	48
COMPTE DE RESULTAT	49
ANNEXES DES COMPTES ANNUELS.....	50
VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE.....	51
PREPARATION DU RAPPORT SEMESTRIEL	52
REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	54
REGLEMENTATION ET REGIME FISCAL DE LA SOCIETE	58
TABLEAUX ANNEXES	62



ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Monsieur François Lombard, Président de Suffren Holding, (anciennement Turenne Holding), elle-même Président d'Altur Gestion, cette dernière société étant Gérant d'Altur Investissement

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

(Art. 222-4 du Règlement Général de l'AMF, art. L. 451-1-2 du Code Monétaire et Financier)

“J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.”

Paris, le 28 juillet 2022

Monsieur François Lombard, Président de Suffren Holding (anciennement Turenne Holding), elle-même Président d'Altur Gestion, cette dernière société étant Gérant d'Altur Investissement



PRESENTATION D'ALTUR INVESTISSEMENT

1. HISTORIQUE DE LA SOCIETE

Altur Investissement, société de capital développement créée le 7 septembre 2006, fut admise sur le marché Alternext d'Euronext Paris en décembre 2006, et transférée sur le compartiment C d'Euronext en juin 2015.

Altur Investissement est une société de capital développement qui investit et désinvestit en direct ou en co-investissement avec des fonds de capital investissement.

En fin 2007 et 2008, deux augmentations de capital par exercice de BSA (Bons de Souscription d'Actions) ont permis de lever un total de 7,5 M€ et de finaliser plusieurs investissements lors des mois suivants.

Afin de lui permettre de saisir des opportunités d'investissement, Altur Investissement a par la suite réussi une levée de fonds fin 2009 de 7,8 M€, portant ainsi la taille de son actif net réévalué à environ 34 M€.

2. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Altur Investissement a vocation à accompagner, en tant que seul investisseur ou investisseur de référence, les ETI et PME patrimoniales ou familiales en forte croissance, essentiellement non cotées. Altur Investissement accompagne ces entreprises au potentiel important et participe à leur développement pour qu'elles deviennent leaders dans leurs secteurs.

Altur Investissement se positionne historiquement sur les cinq secteurs de spécialisation suivants :

- Santé,

Afin d'apporter une réponse favorable à la recherche de liquidité exprimée par certains de ses actionnaires et d'extérioriser une valeur appropriée de la Société, Altur Investissement a mené avec succès une offre publique de rachat d'actions fin 2012 qui a porté sur un peu plus de 10% du capital.


Au cours de l'exercice 2021, une Offre Publique d'Achat visant les titres d'Altur Investissement a été menée permettant à Altur Holding, société contrôlée par la famille Lombard, gérante d'Altur Investissement, de se renforcer au capital en détenant à l'issue de l'OPA en septembre 2021 69,70% des actions ordinaires d'Altur Investissement.

En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance, la Société est devenue l'un des principaux acteurs indépendants côtés sur ce marché.

- Services générationnels (Education & Formation),
- Distribution spécialisée,
- Industrie à forte valeur ajoutée,
- Hôtellerie.

Le savoir-faire des sociétés ciblées par Altur Investissement leur permet de se positionner sur des marchés en forte croissance, disposant d'un avantage concurrentiel important, dans des secteurs porteurs comme les services générationnels.

La Société prendra des participations en fonds propres et quasi-fonds propres en position



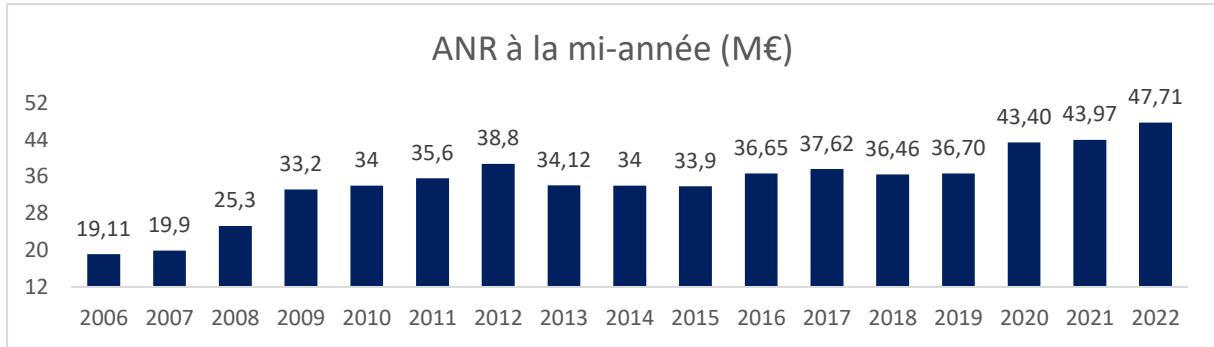
généralement minoritaire dans des entreprises principalement non cotées ayant une valeur d'entreprise généralement inférieure à 100 M€. L'ancienneté de ces entreprises permettra d'apprécier avec objectivité la réalité de leur positionnement sur un marché ainsi que leurs perspectives de croissance.

La Société peut également réaliser des investissements avec effet de levier, notamment lors de l'acquisition d'une société par le management en place (MBO), lors de refinancement de la part du dirigeant dans le capital (OBO) ou encore lors d'acquisition de portefeuille en secondaire.

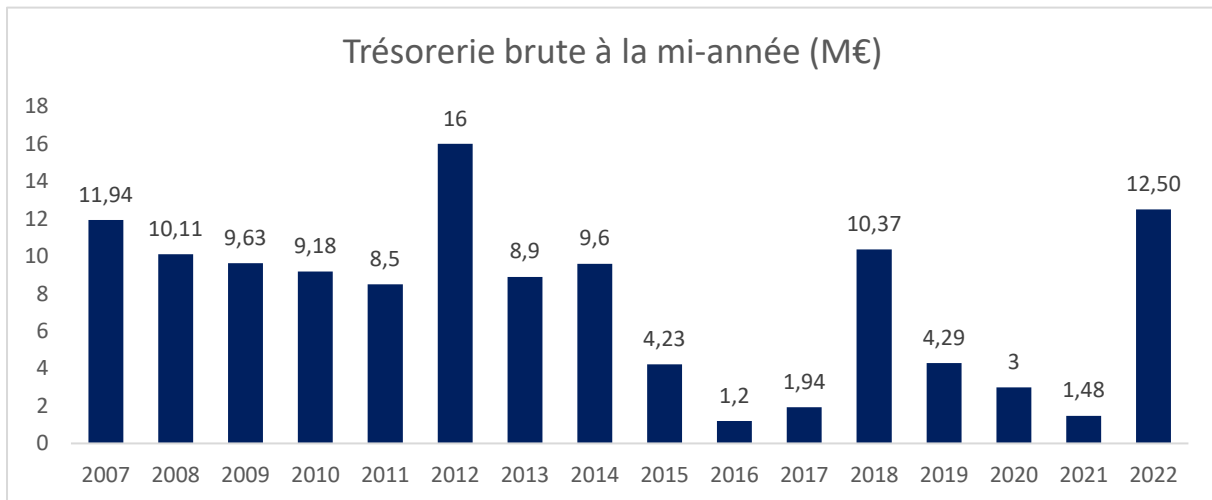


ALTUR INVESTISSEMENT EN QUELQUES CHIFFRES

Actif Net Réévalué (ANR) au 30 juin 2022 : un patrimoine de 47,71 M€



Trésorerie brute : 12,50 M€ au 30 juin 2022



PRESENTATION DE L'EQUIPE



FRANÇOIS LOMBARD

Président de Suffren Holding, elle-même Président d'Altur Gestion, Gérant d'Altur Investissement

Diplômé de l'ESSEC et titulaire d'un MBA en Finance de la Wharton School et d'un PhD en Affaires Internationales de l'Université de Pennsylvanie, il a débuté sa carrière en tant qu'investisseur à la SFI (Banque Mondiale) en 1977.

En 1981, François Lombard intègre le Crédit Commercial de France comme responsable des financements de projets internationaux, avant de rejoindre CDC Participations en 1986 en tant que Directeur Adjoint. En janvier 1989, il crée Epargne Partenaires, société dont il cède le contrôle en 1998 à Chequers.

En novembre 1999, il fonde Turenne Capital Partenaires, dont il est membre du Conseil de Surveillance. En 2006, il crée Altur Investissement, dont il est le gérant.



BERTRAND CAVALIE

Directeur d'investissement

Diplômé de l'EDHEC et de Toulouse School of Economics (TSE), Bertrand a travaillé en tant qu'analyste financier à la Société Générale Private Banking. Il a également travaillé au sein du département Transaction Services chez Grant Thornton, avant de rejoindre le bureau à Singapour de BBSP en tant qu'analyste financier Asie du Sud Est. Il intègre Altur Investissement en mars 2017.



REMY LOMBARD

Chargé d'affaires

Diplômé de l'ESCP et titulaire d'un Master en Aménagement du territoire et d'Urbanisme de la Sorbonne-Paris IV, Rémy a commencé sa carrière en cabinet de conseil en stratégie (Bain & Company). A travers Kamet Ventures (startup studio du Groupe AXA), il a ensuite cofondé une société MedTech (spécialisée dans le voyage médical) en Chine en tant que Directeur des Opérations. Il a ensuite fondé une startup PropTech, Alacaza, outil de communication pour améliorer et fluidifier les interactions entre les différentes parties prenantes d'un immeuble et d'un quartier.

Il intègre Altur Investissement en janvier 2022.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Michel Cognet – Président

Ancien Directeur Général de Sommer-Allibert puis de Tarkett, il exerce actuellement des mandats d'administrateur dans plusieurs sociétés industrielles et financières. Il est notamment membre des sociétés Ubcast et Innov8 Group. Il a été nommé en qualité de membre et Président du Conseil de Surveillance d'Altur Investissement en juin 2014.

Son mandat de membre du Conseil de surveillance a été renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale du 16 juin 2020.

Christian Toulouse

Monsieur Christian Toulouse a travaillé dans l'entreprise d'origine familiale Docks de France de 1973 à 1996 ; dans les dernières années il exerçait les fonctions de Vice-Président Directeur Général et de Président de la Centrale d'Achats et d'Enseignes Paridoc. Depuis 1996 et à la suite de l'OPA d'Auchan, il devient conseil d'entreprise et assure des mandats d'administrateur indépendant et de membre de Comité stratégique ou d'investissement auprès de gérants de fonds.

Il est membre du Conseil de Surveillance d'Altur Investissement depuis 2006.

Son mandat a été renouvelé pour la dernière fois par l'Assemblée Générale du 16 juin 2020.

François Carrega

Monsieur François Carrega est diplômé de la Faculté de Droit d'Aix en Provence et de l'ESSEC. Après 31 ans en tant qu'Associé en Audit et Commissariat aux Comptes chez EY, il rejoint Wendel Participations en 2017 en tant que Directeur Général délégué. Il est également membre du Comité d'audit du groupe pharmaceutique Servier.

Il est membre du Conseil de Surveillance d'Altur Investissement depuis sa nomination au cours de l'Assemblée Générale du 11 juin 2018. Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2021.

Sabine Lombard

Madame Sabine Lombard est titulaire d'un Master en Droit International de l'université Paris Descartes et d'un Master Spécialisé en Gestion des Risques Internationaux de HEC Paris. Elle commence sa carrière chez Coface Paris en tant que Senior Underwriter Export et Finance Structurée en 2004. En 2011 elle rejoint Euler Hermes, en tant que Senior Risk Underwriter Crédit Structuré et Risques Politiques. Elle est nommée à la tête du Risque Crédit du département Transactional Cover en 2014 et prend un an plus tard la charge du département des risques pour EH Investments Solutions, une nouvelle plateforme d'investissement en dettes privées chez Euler Hermes. Depuis mai 2022, elle est senior commercial underwriter chez Atradius.

Madame Sabine Lombard a été cooptée membre du Conseil de Surveillance d'Altur Investissement par le Conseil de Surveillance en date du 25 avril 2018. Cette nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2018.

Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2021.



Sophie Furtak

Madame Sophie Furtak est diplômée de l'EDHEC et de la London School of Economics. Elle est aujourd'hui Head of Inclusion & Diversity Programs chez GIE AXA.

Madame Sophie Furtak a été nommée membre du Conseil de Surveillance d'Altur Investissement lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2019.

Son mandat a été renouvelé par l'Assemblée Générale du 25 avril 2022.

BILAN 1^{er} SEMESTRE 2022 & PERSPECTIVES

1 Investissement
1 Souscription
1 Cession

12,50 M€ de
trésorerie

47,71 M€
d'ANR

Les principaux points à retenir au cours du 1^{er} semestre 2022 sont les suivants :

- **Un résultat net de 185 424 euros ;**
- **Un actif net réévalué (ANR) de 47,71 M€, soit 11,30 € par action.** Comparé au cours de Bourse du 30 juin 2022 (6,80 € par action), il en ressort une décote de 66 % ;
- **Versement d'un dividende de 4 267 556,85 M€** en numéraire aux porteurs d'actions ordinaires au titre de l'exercice 2021 ;
- Versement d'un dividende aux porteurs d'Actions de Préférence Rachetables (ADPR) au titre de l'exercice 2021 à hauteur d'un montant de 178 752,38 euros ;
- Remboursement intégral des Actions de Préférence Rachetables (ADPR) pour un montant de 3 932 552,42 euros.
- **Un investissement**, en mars 2022, au capital de la société EMP Rotomoulage lors d'une opération de Management Buy Out (« MBO ») permettant également de renforcer les capacités industrielles de la Société ;
- **Une souscription à un fonds d'investissement**, la Société de Libre Partenariat **Extens E-Health Funds III** qui est dédié à la e-santé et qui investit dans la croissance des **éditeurs de logiciels de santé**.
- **Une cession**, en mai 2022, de la société Log's (holding Financière Grimonprez).



UN PORTEFEUILLE DE QUALITE ET DIVERSIFIE

Les investissements sont réalisés dans des sociétés françaises ou exerçant principalement leurs activités en France, et, jusqu'à 25% des capitaux levés ou disponibles à l'investissement, dans des sociétés situées hors de France.

Au 30 juin 2022 l'intégralité des participations d'Altur Investissement étaient des sociétés françaises.

Le portefeuille d'Altur Investissement est composé de participations dans 13 sociétés, 4 FPCI et un portefeuille secondaire multisectoriel, pour une valorisation globale de 34,75 M€.

Santé

Valeur du portefeuille : 12,57 M€

Altur Investissement gère aujourd'hui 5 participations en direct dans des sociétés dans le secteur de la santé : Acropole (Aston Medical & SEM), concepteur et fabricant d'implants orthopédiques ; le groupe Menix acteur spécialisé dans la conception, fabrication et commercialisation de prothèses orthopédiques et d'implants dentaires et dans lequel Altur Investissement a réinvesti fin 2017 après une cession réussie ; BIOBank, leader des banques de tissus osseux en France ; Cousin Surgery, producteur de prothèses médicales en textile, investissement réalisé en 2019 ; et Naogen Pharma, concepteur et producteur de produits radios pharmaceutiques. Altur Investissement a souscrit aux FPCI Capital Santé 1 et 2, fonds gérés par Turenne Capital Partenaires, dont l'objectif est d'accompagner des entreprises en développement dans les domaines des dispositifs médicaux, des soins à

la personne et des logiciels médicaux. Un accord de co-investissement existe entre Capital Santé 1 et Altur Investissement. Enfin, Altur Investissement a également souscrit à la SLP Extens E-Health Fund III dédié à la e-santé qui investit dans la croissance des éditeurs de logiciels de santé.

Services générationnels

Valeur du portefeuille : 2,58 M€

Le secteur des services générationnels a connu un fort attrait en 2021. Altur Investissement a cédé 4 de ses 5 participations du secteur.

Nous accompagnons la société Pompes Funèbres de France (réseau de pompes funèbres en franchise et en propre, investissement 2019/2020) dans son fort développement et avons de nombreux projets de croissance.


Distribution spécialisée

Valeur du portefeuille : 1,72 M€

Après la cession de notre participation au capital de Log's, le pôle distribution spécialisée d'Altur Investissement est maintenant uniquement composé de la société Demarne, distributeur de produits de la mer.

Industrie à forte valeur ajoutée

Valeur du portefeuille : 9,45 M€



Altur Investissement a investi dans 2 sociétés industrielles : le leader mondial des échangeurs thermiques gaz à condensation en inox (**Sermeta**), ainsi qu'un groupe de compteurs d'hydrocarbures (**Satam**). **EMP Rotomoulage** produit et commercialise des pièces rotomoulées.

Hôtellerie

Valeur du portefeuille : 5,47 M€

Sont actuellement au portefeuille d'Altur Investissement : le Mercure Nice Centre Notre Dame (via une société holding avec d'autres investisseurs), établissement de 4 étoiles et de 198 chambres, et le Mercure Lyon Château Perrache, établissement 4 étoiles de 120

chambres.

En 2018, Altur Investissement a souscrit au FCPCI Turenne Hôtellerie 2, ouvrant également l'opportunité à de futurs co-investissements avec le fonds géré par Turenne Capital Partenaires.

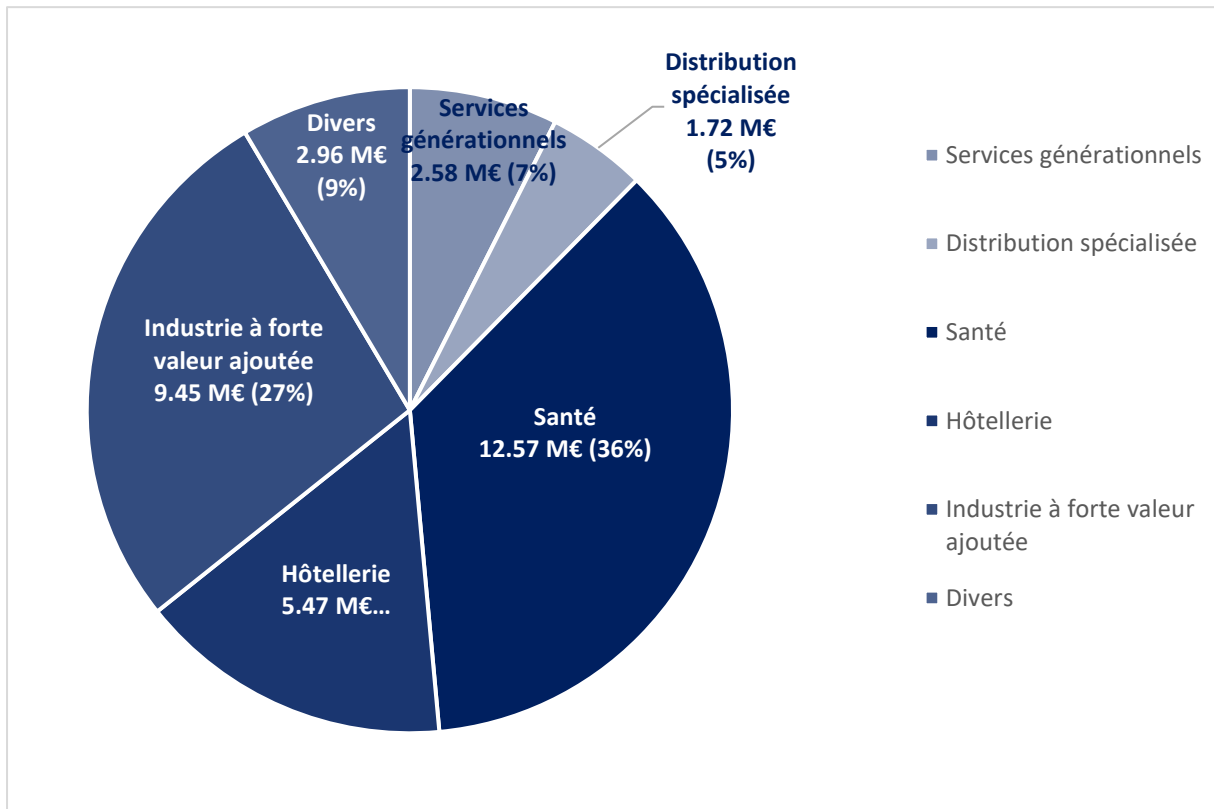
Divers

Valeur du portefeuille : 2,96 M€

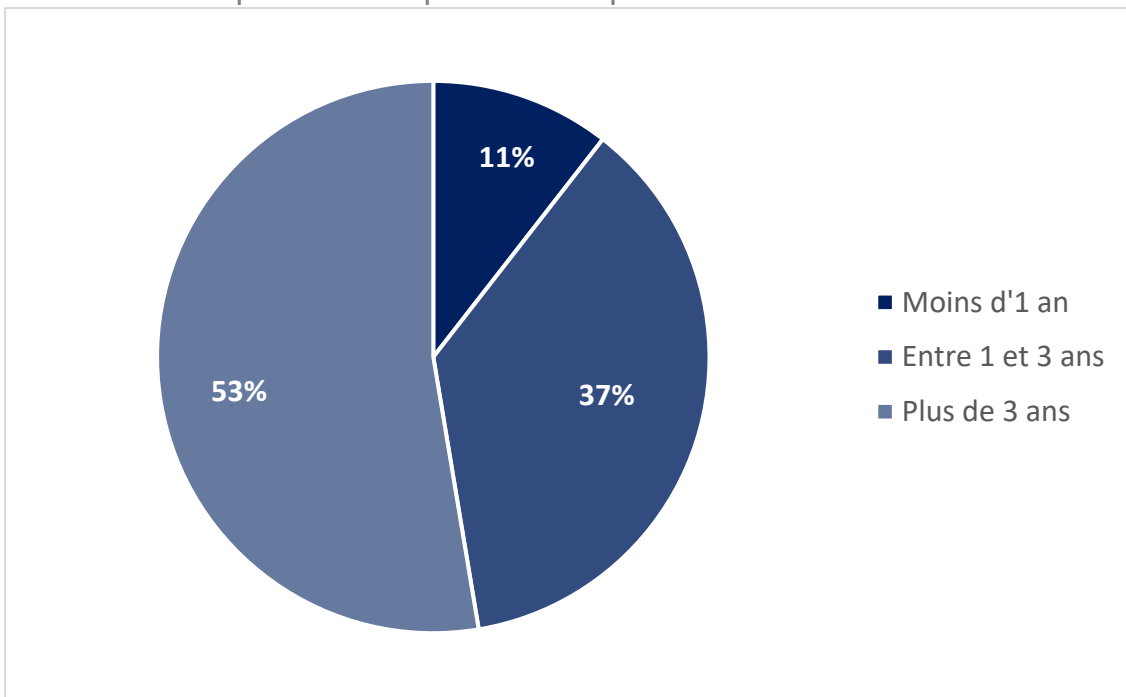
Dromadaire (e-commerce et collecte de data), commercialise on-line des cartes de vœux. Grâce à cette activité, il collecte de la data pour du e-marketing. **Trophy** est un portefeuille de 3 participations dans des secteurs diversifié.



Répartition du portefeuille d'Altur Investissement (%)



Répartition du portefeuille par durée de détention





SOCIETES DU PORTEFEUILLE

Revue de l'activité des Sociétés au 30 juin 2022

MENIX

MENIX GROUP

EN BREF

Date de création : 2008
Premier Investissement : 2008 (Dedienne)
Activité : implantologie médicale
CA 2021 (non audité) : env. 100 M€
@ : www.dediennesante.com

Issu du rapprochement entre SERF et Dedienne Santé en juin 2009, Menix est un acteur spécialisé dans la conception, fabrication et commercialisation de prothèses orthopédiques (hanche et genou) et d'implants dentaires.



En juin 2012, Menix a poursuivi sa stratégie de développement en réalisant la reprise des actifs de la société TEKKA, numéro deux français en implantologie dentaire. Fondée en 2000, la société TEKKA est un acteur spécialisé dans la conception et la fabrication de prothèses pour la chirurgie maxillo-faciale et des implants dentaires. La reprise de Tekka, qui a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 15 M€, a permis ainsi de consolider l'activité dentaire du Groupe au sein de sa filiale Global D.

C'est dans la logique d'une nouvelle étape de développement qu'une opération secondaire a été organisée en avril 2014. Altur Investissement a alors réalisé une plus-value de 6,5 M€ (soit un multiple de 3,3 sur 5,5 ans) et un TRI de l'ordre de 26 %.

Lors de cette seconde opération, Altur Investissement a réinvesti 4,2 M€ aux côtés de CIC LBO, du FPCI Capital Santé 1, et de Keensight Capital.

Le groupe Menix est mobilisé notamment sur la mise à niveau réglementaire dans la perspective de l'application de la réglementation 2017/45. Une nouvelle progression du chiffre d'affaires est prévue en 2020.

En 2014 et 2015, Menix a réalisé 2 acquisitions : Transystème et OneOrtho Medical. Au cours de l'année 2016, l'activité a continué à progresser, notamment grâce à l'activité implantologie dentaire qui a connu une croissance soutenue en France (+16%) et au développement de la gamme de Serf (+17%). Ainsi, le chiffre d'affaires 2016 de Menix s'est élevé à 66,8 M€, en progression de 11%.

Au cours de l'exercice 2017, une troisième opération a eu lieu. Altur Investissement a cédé ses parts en réalisant un multiple d'investissement de 2,3x et un TRI de 27%. Altur Investissement a souhaité réinvestir lors de cette opération pour un montant d'1 M€ aux côtés du FPCI Capital Santé 1 sur une opération menée par Five Arrows (Groupe Rothschild).

Une opération de croissance externe permettant de compléter la gamme Orthopédie de Menix a été réalisée. Le Groupe connaît un bon développement sur le 1^{er} semestre 2022.

BIOBANK



EN BREF

Date de création : 1999
Premier Investissement : 2018
Activité : Banque d'allogreffes osseuses
CA 2021 (non audité) : env. 17 M€
@ : www.biobank.fr

Fondée en 1999, BIOBank est le leader français des banques de tissus distributrices de greffons osseux.

BIOBank est spécialisé dans l'utilisation d'allogreffes : greffes utilisant des éléments osseux provenant de patients humains, en l'occurrence des têtes fémorales. BIOBank récupère plus de 30% de toutes les têtes fémorales recueillies en France, véritable opportunité de croissance pour la Société.

BIOBank se différencie au niveau du procédé de traitement des têtes fémorales. En général ce traitement est réparti en plusieurs phases dont deux concernent le nettoyage du futur greffon : la délipidation (purge des graisses et composés lipides) et la viro-inactivation (destruction des bactéries, virus et autres agents pathogènes restants).

L'une des caractéristiques principales de BIOBank est le processus de traitement des têtes fémorales. La technicité et la technologie brevetée, SuperCrit, apporte à BIOBank une véritable avance technologique sur ses concurrents.



BIOBank est positionnée sur deux segments (dentaire et orthopédie) proposant des

greffons aux chirurgiens sous formes de copeaux/granules, poudre d'os spongieux, tête fémorale entière ou autres formes thérapeutiques.



Le principal canal de distribution est un réseau d'agents, permettant à BIOBank d'avoir une force de vente majoritairement externalisée. Sur le dentaire, BIOBank collabore avec un agent référent, leader de son secteur, Global D, filiale d'une autre participation d'Altur Investissement, Menix.



La Société commercialise également ses produits à l'international, comme en Suisse, en Espagne, en Pologne ou encore au Cambodge.

Le 1^{er} semestre 2022 connaît une forte reprise d'activité tant sur l'activité Orthopédie que sur l'activité Dentaire. L'activité Export connaît également un bon développement.



COUSIN MEDICAL GROUP

COUSIN SURGERY

Fondé en 1995 en tant que spin-off du Groupe familial Cousin, spécialisé dans la fabrication de tresses textiles, Cousin Medical Group est aujourd'hui un acteur majeur de la fabrication de prothèses médicales en textiles techniques. En 2014, la famille Dalle entre au capital du Groupe. La holding Dalle & Associés assure alors les fonctions de support administratif du Groupe. Le management est alors renforcé par l'arrivée de François Hénin, co-Directeur Général aux côtés de François Tortel, qui assurait la direction du Groupe depuis 2012.

Altur Investissement entre au capital de Cousin Medical Group en avril 2019 aux côtés de Turenne Capital Partenaires et du management. Cette opération permet la sortie de la famille Cousin et une sortie partielle de Dalle & Associés qui reste actionnaire minoritaire.

Présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur, Cousin Medical Group conçoit, produit et distribue ses dispositifs médicaux implantables. Le Groupe dispose d'une capacité d'innovation démontrée grâce à un département de R&D internalisé développant des produits propriétaires, avec une expertise reconnue dans la conception de produits confortables pour le patient et facilitants d'intervention du chirurgien. Les prothèses Cousin sont produites en salle blanche à Werwicq-Sud (Nord). Travail de haute précision souvent réalisé entièrement à la

EN BREF

Date de création : 1995
Premier Investissement : 2019
Activité : prothèses textiles
CA 2021 (non audité) : env. 27 M€
@ : www.cousin-surgery.com


main, l'attention portée à la qualité est extrême et chaque production suit les normes les plus rigoureuses. Cette unité de production d'une importante capacité permet également de produire pour des sociétés tierces à la recherche de ce savoir-faire spécifique sur les textiles techniques.

Cousin Medical Group est présent sur les principaux segments suivants :

- Rachis : prothèses de stabilisation et d'appui traitant les pathologies lombaires, déformations rachidiennes ou des dégénérescences ;
- Viscéral : implants semi-résorbables de renforcement des parois abdominales, utilisées notamment en cas d'hernie ;

Le Groupe dispose d'un réseau d'environ 90 distributeurs assurant une commercialisation mondiale de ses produits. Il s'attache également à réaliser une partie de la distribution de certains produits à forte valeur ajoutée en interne. A cet effet, a été réalisée l'acquisition de France Rachis Distribution & Développement (FR2D) en octobre 2019 : cette société était le distributeur historique exclusif de la gamme rachis de Cousin en France.

Malgré les conditions sanitaires complexes et un marché chahuté, Cousin Surgery est en



croissance sur l'année 2021. La croissance est constatée sur l'ensemble des gammes de produits, le viscéral qui n'a pas connu un impact majeur de la crise, le rachis en marque blanche est en forte croissance et la partie distribution, sous la marque FR2D qui confirme l'intérêt du rapprochement des deux structures avec une très bonne année 2021.

Les perspectives du second semestre 2022 sont bonnes avec un budget en croissance et des objectifs liés à la structuration de la société ambitieux.



FPCI CAPITAL SANTE 1



EN BREF

Date de création : 2012

Activité : investissement dans des sociétés du secteur de la santé

Montant souscrit : 3 M€

Montant actuellement investi : 2,595 M€

Montant distribué (au 30/06/22) : 2,717 M€

Capital Santé 1 est un FPCI de 62 M€, géré par Turenne Capital Partenaires. Capital Santé 1 est dédié à l'investissement dans le secteur de la Santé. Il a pour objectif d'accompagner les dirigeants des entreprises en croissance du secteur de la Santé en investissant dans des opérations de développement des entreprises et/ou de reconfiguration de leur capital. Au travers de tickets compris entre 2 et 8M€, le fonds cible des PME indépendantes de taille moyenne (de 10 à 100 M€ de valorisation) qui bénéficient déjà d'un modèle économique confirmé.

Fin juin 2020, la sortie de Didactic a permis de réaliser un multiple de 2,74x et 16,3% de TRI. Cette entreprise spécialisée dans les dispositifs médicaux à usage unique, a réalisé un LBO secondaire avec le management en place.

Le 29 septembre 2021, Capital Santé 1 a cédé sa participation dans Efficentres (centres dentaires). A la suite d'un process concurrentiel conduit PAR DC Advisory, un family office a été retenu par les actionnaires d'Efficentres. Capital Santé 1 a réalisé un TRI de 30,4%.

Ces sorties ont fait l'objet de deux distributions en juin puis octobre 2021 d'un montant de 19,9 M€ sur les parts A pour une valeur totale de 90,97€ par part A.

Au 31 décembre 2021, le portefeuille du fonds est composé de cinq participations. Accompagnées par les équipes de Turenne Santé, les sociétés du portefeuille sont bien orientées et poursuivent leur développement. D'autres opérations de cession sont en préparation.



FPCI CAPITAL SANTE 2

Turenne
SANTÉ

EN BREF

Date de création : 2018

Activité : investissement dans des sociétés du secteur de la santé

Montant souscrit : 3 M€

Montant actuellement investi : 1,416 M€

Montant actuellement investi : 1,014 M€

S'appuyant sur le track-record solide de Capital Santé 1 et l'équipe Turenne Capital dédiée et experte de la Santé, Capital Santé 2 a pour objectif d'investir sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la santé pour accompagner les PME et ETI de la santé dans leurs projets de croissance et transmission : les opérateurs de la prise en charge des soins, les fournisseurs de l'écosystème de la santé, ainsi que les acteurs du bien-être et du bien-vivre.

Ce deuxième fonds gère à date 187 M€ et a finalisé sa levée au 31 mars 2021. Aux côtés de la confiance renouvelée d'investisseurs du premier fonds tels qu'Altur Investissement, Capital Santé 2 compte d'autres investisseurs institutionnels dont le Fonds Européen d'Investissement, Bpifrance, des mutuelles, des banques, ainsi que des ETI et dirigeants de la santé.

Capital Santé a réalisé deux investissements consécutifs à son premier closing en mars 2019 : Medisys et Cousin Biotech puis deux croissances externes la même année respectivement Ogust et FR2D. Sur l'année 2020, Capital Santé 2 a réalisé trois investissements supplémentaires : Banook, Active Biomakers et Interor.

Capital Santé 2 a réalisé en 2021 une nouvelle opération et trois croissances externes :

- En février : un investissement dans une société de télémédecine sur un acteur leader en France de son segment suivi d'une croissance externe cinq mois plus tard ;
- En mars : une croissance externe transformante sur la société Medisys pour reprendre Cityzen au groupe UP et former Arche, le leader du marché du logiciel médico-social ;
- En juillet : la première croissance européenne réalisée par Banook qui a racheté son concurrent allemand nabios GmbH.

Début 2022, l'équipe a réalisé deux nouveaux investissements pour 21,5 M€ d'engagés :

- HAC Pharma : investissement minoritaire au sein d'un laboratoire pharmaceutique de spécialités, offrant aux patients un portefeuille diversifié de médicaments essentiels,



médicaments orphelins et traitements vitaux développés en étroite collaboration avec des partenaires public et privés ;

- Phodé : investissement aux côtés du dirigeant fondateur dans le premier laboratoire spécialisé dans l'olfaction et intervenant dans la conception, la production et la commercialisation de solutions sensorielles naturelles en faveur du mieux-être de l'homme, des animaux et de l'environnement.

Avec le renfort de deux nouvelles recrues depuis juin 2021, l'équipe poursuit le déploiement du fonds Capital Santé 2 et étudie actuellement plusieurs opportunités d'investissement, en préservant une forte sélectivité sur les nouveaux dossiers.



EXTENS III



EN BREF

Date de création d'Extens : 2013
Activité : Investissements dans des entreprises proposant des logiciels de santé
Montant souscrit : 2,0 M€
Montant appelé au 30/06/2022 : 0,92 M€

En mai 2022, Altur Investissement a finalisé son engagement dans le troisième véhicule d'investissement de la SLP Extens (nommé Extens III).

Extens est un fonds d'investissement spécialisé sur le secteur de la e-santé, et plus particulièrement dans les entreprises proposant des logiciels de santé.

Extens III, actuellement en cours de déploiement, regroupe au 30 juin 2022 quatre participations :

- **Sofia Développement**

Logiciel d'archivage électronique pour les praticiens de santé privés (infirmières privées, kinésithérapeutes)

- **BMI System**

Logiciel de contrôle de conformité pour les laboratoires pharmaceutiques, les organisations et les professionnels de la santé

Coptis

Logiciels de R&D pour l'industrie cosmétique

Segape

Logiciel de gestion RH pour les services publics et les hôpitaux

ACROPOLE



EN BREF

Date de création : 1999

Premier Investissement : 2006

Activité : implants orthopédiques

CA 2020 (non audité) : 9,2 M€

@ : www.aston-sem.com

Le Groupe Acropole, composé des sociétés Aston Medical et Science et Médecine, est un acteur significatif du marché de l'orthopédie en France. L'entreprise conçoit, fabrique et commercialise des implants orthopédiques d'épaule, de hanche et de genou. La capacité d'innovation de la Société et les différents développements effectués ces dernières années lui permettent de disposer aujourd'hui d'une large gamme et de proposer des produits différenciant.

L'ambition de la Société est d'asseoir un positionnement fort en atteignant une taille critique afin de développer l'activité.

Aston Medical détient plusieurs brevets sur la prothèse d'épaule.



Le Groupe Acropole a déjà initié des approches commerciales auprès d'acteurs locaux et dispose à l'international d'une équipe de chirurgiens référents reconnus. L'obtention de l'agrément FDA sur sa prothèse d'épaule

inversée fin 2011 a permis à la Société de commencer la commercialisation de ce produit innovant sur le territoire nord-américain en 2012.

En 2014, la Société a signé un contrat de distribution en Allemagne et un aux Etats-Unis. Par ailleurs, fin 2014 – début 2015, la Société a acquis un de ses distributeurs (CA de 1,8M€).



La crise sanitaire impacte l'activité de la société qui est quasiment intégralement en France. La pression réglementaire est également un enjeu majeur pour la société.

L'une des filiales d'Acropole, la société Aston Medical est en liquidation judiciaire depuis le 22 juin 2022.

Pour information, le Groupe est provisionnée à 100% depuis le 31 mars 2021.

NAOGEN PHARMA



EN BREF

Date de création : 2016
Premier Investissement : 2021
Activité : produit pharmaceutique
CA 2021 : n/a
@ www.naogen-pharma.com

La société développe, produit et commercialise des produits radios pharmaceutiques innovants pour l'imagerie moléculaire non-invasive (TEP - Tomographie par émission de positons) pour les services de médecine nucléaire des hôpitaux. Les radios pharmaceutiques constituent une classe de médicaments utilisés en médecine nucléaire pour l'imagerie (diagnostique) et la thérapie notamment en oncologie, cardiologie et neurologie.

Grâce à son équipe expérimentée et présente depuis nombreuses années dans le paysage français des innovations de la médecine nucléaire, Naogen Pharma possède une forte expertise sur le marché de l'imagerie TEP Rubidium-82, en témoigne les 3 produits de dernière génération que la Société a développés :

- RUBIGEN® : Générateur jetable de Strontium-82/Rubidium-82 ;
- RUBIJET® : Injecteur intraveineux de Rb-82 ;
- RUBIKIT® : Consommables à usage unique.

L'ambition est d'obtenir l'Autorisation de Mise sur le Marché (« AMM ») fin 2022 afin de pouvoir initier la commercialisation des produits pharmaceutiques dès 2023.

POMPES FUNEBRES DE FRANCE



EN BREF

Date de reprise : 2016

Premier Investissement : 2019

Activité : services funéraires

CA 2021 : env. 3 M€

@ : www.pompesfunebresdefrance.com

La société Pompes Funèbres de France a été rachetée par Sandrine Thiéfine et Gilles Delamarre en 2016.

Les deux dirigeants ont une grande expérience dans le secteur des services funéraires et des services à la personne.

Auparavant, Sandrine Thiéfine était Présidente du réseau Roc-Eclerc, qui en quelques années s'est développé pour atteindre 400 agences en France.

L'ambition est de développer un réseau d'agences de pompes funèbres en franchise sur l'ensemble du territoire national. En 2019, parallèlement à l'entrée au capital d'Altur Investissement, Pompes Funèbres de France a racheté le fonds de commerce de trois agences situées en Ile de France. Ces agences intégrées, gérées directement par Sandrine Thiéfine, permettent à la fois de dynamiser leur activité mais également de montrer au réseau actuel et aux futurs franchisés, la valeur ajoutée apportée par le franchiseur.

La France est le 1^{er} pays d'Europe, concernant le développement des réseaux de franchise et ce modèle entrepreneurial est en croissance ces dernières années.

Plus globalement, la Silver Economy connaît un très fort développement à l'échelle mondiale avec une population vieillissante et des besoins accrus.



Le métier de services funéraire nécessite énormément de réactivité auprès des familles clientes et un accompagnement pro-actif et humain. C'est pour cette raison que le réseau de franchise est un plus, car les franchisés sont des entrepreneurs et des entreprises familiales qui dynamisent leur propre société.

Le réseau actuel est composé d'une centaine d'agences franchisées sur l'ensemble du territoire national. Le programme actuel d'ouverture d'agence est important, ce qui prouve la pertinence de l'investissement d'Altur Investissement et la force du réseau Pompes Funèbres de France.

L'année 2021 a été positive pour la Société qui a su mener les différents projets de croissance et surperformer son business plan. Le 1^{er} semestre 2022 garde la même tendance d'activité tant sur le réseau de franchise que les agences en propres. Pompes Funèbres de France connaît également un fort développement de recrutement de franchisés avec un maillage national qui se densifie.

DEMARNE



EN BREF

Date de création : 1929
Premier Investissement : 2018
Activité : Distribution produits marins
CA 2021 : env. 135 M€
@ : www.demarnefreres.com

Le groupe Demarne a été créé en 1929, par Yvonne Demarne, grand-mère de l'actuel dirigeant, Jean-Paul Demarne.

Ce qui n'était à l'origine qu'un commerce de moules dans les Halles de Paris fait aujourd'hui partie des cinq premiers distributeurs de produits de la mer français, commercialisant plus de 22 500 tonnes de produits répartis en cinq familles : Les moules, huîtres, et coquillages, (44% du volume), la marée (31,1% du volume), les crevettes et crustacés (11,1% du volume), les produits élaborés sous la marque "La Barre" (8,9% du volume) et les produits surgelés (4,4% du volume).



Le Groupe dispose d'ateliers, entrepôts et viviers répartis sur deux sites à Boulogne sur Mer et Rungis, ainsi qu'un point de vente destiné aux clients détaillants, restaurateurs et grossistes également situé à Rungis, le Pavillon de la marée. Les autres clients ne se déplaçant pas à Rungis sont livrés par la flotte de camions réfrigérés du Groupe.



A la tête du Groupe familial au début des années 1990, la famille de Jean-Paul Demarne en avait cédé le contrôle en 2001. Mais face aux difficultés rencontrées par le groupe reprenneur dès 2004, la reprise de Demarne est finalement organisée par un tour de table d'investisseurs financiers en 2007, avant que Jean-Paul Demarne avec sa famille n'en reprenne finalement le contrôle en 2018.

Altur Investissement est entré au capital du groupe Demarne en mars 2018.

En 2021, l'impact de la crise sanitaire sur l'activité CHR affecte encore les résultats de la société même si cette dernière est en croissance comparée à 2020. La diversité des clients et la qualité des produits vendus par Demarne permettent d'avoir des perspectives de croissance pour l'exercice 2022. Une tranche d'obligations convertibles a été remboursée en anticipée au cours du deuxième semestre 2022.

COUNTUM



Satam a été créée en 1921. La société s'est très vite spécialisée dans la production de pompes de distributions pour stations-services, avec des activités annexes.

En 1996, Satam est racheté par le groupe américain Tokheim, lui-même fabricant de pompe à essence.

Un an plus tard, Tokheim spécialise Satam dans la conception/distribution de systèmes de comptage métrologique d'hydrocarbures liquides en amont des pompes à essence.



Satam conçoit, assemble et distribue une gamme de compteurs métrologiques d'hydrocarbures liquides et de leurs boîtiers à lecture mécanique et/ou électronique (wifi ou filaire) vendus par ordre de taille, de 12 m³/h à 330 m³/h. La société gère également les processus de certification (MID), d'étalonnage et le contrôle qualité des compteurs.

EN BREF

Date de création : 2008
Premier Investissement : 2009
Activité : comptage d'hydrocarbure
CA 2021 : env. 8 M€
@ : www.satam.eu



Le droit de s'auto-certifier est le fonds de commerce de Satam : tous les produits à l'exception des compteurs de 330 m³ sont certifiés en usine. Ce droit est renouvelé chaque année à l'issue d'un audit réglementaire des installations (moyenne des audits tendant vers 16/20).

Satam est présent sur trois marchés : les dépôts pétroliers, les camions avitailleurs ainsi que l'aéronautique.

Satam bénéficie d'une belle image de marque, gage de qualité et de confiance.

Une importante partie de l'activité de Satam est réalisée à l'international. Les déplacements ont été compliqués avec la crise sanitaire ce qui impacte le développement commercial. Cependant la Société est active sur son marché et met en place des projets d'évolution de produits permettant d'élargir la base clients.



SERMETA



Créé en 1993, Sermeta est le leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation. La Société se positionne sur deux types d'applications : chauffage et eau chaude sanitaire.

L'entreprise, qui possède deux usines à Morlaix (Finistère) et à Lannion (Côtes- d'Armor), produit près de 2 millions d'échangeurs thermiques par an. Fournissant les principaux fabricants de chaudières à gaz, Sermeta adresse aussi bien le marché final résidentiel (75% du CA) que le marché final professionnel (19% du CA). Exportant près de 97% de sa production, la Société s'appuie sur une gamme de produits innovante (protégée par des brevets). Les échangeurs fabriqués par Sermeta assurent une diminution des émissions de polluants dans l'atmosphère de plus de 30 % et une réduction significative du coût énergétique pour l'utilisateur final. Le parc installé dans le monde est composé de 12 millions d'échangeurs.



En juin 2014, le dirigeant-fondateur de Sermeta, Joseph LE MER, reprend le contrôle majoritaire de sa société dans le cadre d'un LBO secondaire aux côtés du management, de Bpifrance, d'Arkéa Capital Partenaire et d'un pool de co-investisseurs emmenés par le Crédit

EN BREF

Date de création : 1993

Premier Investissement : 2014

Activité : production d'échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation

CA 2021 (non audité) : 230 M€

@ : www.sermeta.com

Agricole (dont Altur Investissement). Cette opération acte la sortie de Carlyle, entré en 2010 lors d'un LBO majoritaire (65% du capital).

La mise en œuvre de la réglementation ERP en



septembre 2015 commence à avoir des effets sur la croissance des volumes. En effet, cette norme fait basculer la production des chaudières classiques actuelles atmosphériques en chaudières à condensation.

Avec le lancement du nouveau produit Nnext (en 2017), Sermeta concrétise son plan de développement en étant en capacité de répondre à de plus gros appels d'offre. Ceci permet de développer l'activité en Asie (Chine) et en Amérique du Nord (Etats-Unis).

Courant 2018, un refinancement de la dette bancaire a permis à la Société de réduire sensiblement ses frais financiers.

Grâce à la recherche constante d'innovation et la sortie de nouveaux produits, le groupe Sermeta connaît une forte croissance. Le 1^{er} semestre 2022 bénéficie des efforts de R&D et les perspectives 2022 sont favorables.

EMP ROTOMOULAGE



EN BREF

Date de création : 1987

Premier Investissement : 2021

Activité : production et distribution de pièces rotomoulées sur-mesure

CA 2021 : 14,3 M€

@ : www.emp-rotomoulage.fr

La société, développe et produit des pièces rotomoulées sur mesure 100% recyclable. Le rotomoulage est une technique de transformation des matières plastiques. Elle se base sur le mouvement rotatif d'un moule allié à la chauffe de ce moule. L'association de ces deux éléments permet aux matières plastiques d'épouser progressivement la forme du moule.

Chaque année c'est plus de 130 000 pièces rotomoulées qui sont fabriquées par EMP Rotomoulage et plus de 2 075 tonnes de polyéthylène transformées.



Depuis 2012 EMP Rotomoulage dispose d'un site de production de 6 500 m² en Bretagne et d'un parc de machines neuf composé de 6 fours proposant des diamètres différents permettant la production de produits sur-mesure.

En 2018, l'entreprise est cédée par la famille Delamaire à William Digne lors d'une opération de Management Buy Out (MBI) accompagné par Amundi, NCI, BNP Paribas Développement et Unexo.

En mars 2022, lors d'une opération de Management Buy Out (MBO) permettant à William Digne de se renforcer au capital et devenir majoritaire, Altur Investissement a investi aux côtés de BNP Paribas Développement et Unexo. L'opération permettra également d'augmenter la capacité industrielle d'EMP Rotomoulage et de renforcer sa force commerciale.

L'entreprise compte actuellement environ 70 salariés dont la grande majorité est affectée à la production.

Grâce à la mise en place d'une nouvelle ligne de production, l'entreprise a vu son CA augmenter en 2021 pour atteindre 14,3 M€. Les premiers mois post investissement démontrent la dynamique de croissance de la Société.



MERCURE NICE



EN BREF

Date de création : 1977
Premier Investissement : 2015
Activité : hôtellerie
CA 2021 : 3 M€
@ : www.turenne-hotellerie.com
et www.accorhotels.com

L'hôtel Mercure Nice Centre Notre Dame est un hôtel 4 étoiles de 198 chambres.

L'acquisition en juillet 2015 a été réalisée dans le cadre d'un contrat de management avec le Groupe ACCORHOTELS et incluait la réalisation d'importants travaux de rénovation à savoir la rénovation complète de l'établissement.

En 2015/2016, d'importants travaux de rénovation ont été entrepris, permettant de rénover les chambres et salles de bains, le bar lounge panoramique, les terrasses extérieures et l'espace piscine en roof-top afin de proposer des services à forte valeur ajoutée (solarium, fitness, jacuzzis). Ces espaces sont entièrement repensés et modernisés. Les services généraux et l'accueil ont été également rénovés.



Cet établissement est caractérisé par son emplacement en plein centre-ville de Nice, avec une accessibilité facile (gare et tramway à proximité, parking public sous l'hôtel). Au-delà de sa localisation idéale, ses atouts principaux sont son bar panoramique en étage élevé, sa piscine en roof-top, sa grande capacité (198 chambres) et son jardin intérieur de 2000 m².

La particularité de cet établissement réside dans son mix clientèle, à forte proportion loisirs (70% de la clientèle) et avec une prépondérance de voyageurs internationaux (60%).



Une opération capitalistique a eu lieu en octobre 2021, permettant à Altur Investissement de comptabiliser une plus-value et de réinvestir une quote part limitée du produit de cession.

Le marché de la Côte d'Azur a été très impacté par la Covid-19 (du fait de l'absence de clientèle internationale) mais le redémarrage d'activité est particulièrement fort depuis mars 2022. A fin mai 2022, le chiffre d'affaires est en avance de 20% par rapport au budget. Il reste néanmoins en recul par rapport à l'année 2019 (-16%) qui était une année historique pour l'hôtel.

Cet avance sur le budget est à mettre au crédit des événements niçois (Grand Prix de Monaco, Festival de Cannes, demi-finales du Top 14 de Rugby, course Ironman) qui ont un effet très porteur sur l'activité depuis mars 2022.

La saison estivale s'annonce très porteuse avec des portefeuilles de réservations supérieurs à 2019 et à des niveaux de prix moyen nettement plus élevés que 2019.

MERCURE LYON CENTRE CHÂTEAU PERRACHE



Altur Investissement est entré début 2020 au capital de l'hôtel Mercure Lyon Centre Château Perrache.

Construit en 1903 et rénové en partie en 2015, l'hôtel, est situé dans le centre-ville de Lyon, à mi-chemin entre la place Bellecour et le quartier de Confluence. Classé quatre étoiles, l'établissement dispose de 120 chambres, de 12 salles de réunion, d'une salle de sport, d'un parking intérieur et d'un parking extérieur, d'un bar et d'un restaurant avec terrasse.



La grande qualité de l'équipe de l'hôtel permet de connaître une très belle croissance avec une clientèle française et internationale et de nourrir des objectifs ambitieux pour les années à venir.

Après une première phase de travaux en 2014-2015 ayant permis la rénovation d'une partie des chambres et le réaménagement des services généraux sous un style « Art Nouveau », de nouveaux travaux de rénovation permettront à l'hôtel de proposer

EN BREF

Date de création : 1903
Premier Investissement : 2020
Activité : hôtellerie
CA 2019: 5,4 M€
CA 2020: 1,5 M€
CA 2021: 3,4 M€

une gamme de prestations encore supérieure aux clients que ce soit sur les lieux de réception mais aussi dans les chambres.



Le quartier Lyon Perrache va enfin connaître une métamorphose. En 2024 débuteront des travaux de grandes ampleur qui s'étendront sur une surface de 25 750 m². Ces travaux seront menés par le groupement Apsys + Quartus et coûteront près de 100 millions d'euros. Le nouveau centre d'échanges devrait voir le jour en 2028.



Le réaménagement imminent de la gare et du quartier Lyon Perrache offrira une visibilité

accrue à l'établissement, dans une métropole Lyonnaise d'ores et déjà dynamique, attirant un nombre croissant de visiteurs et touristes depuis quelques années.



L'hôtel a été fermé de mars à juillet 2020. L'activité étant très tournée autour de l'organisation de séminaires (très touchée par la Covid-19), les performances ont donc naturellement chuté. Une réflexion a été pensée dès lors pour réorganiser les espaces afin de capter davantage de clientèle.

La fin d'année 2021 a été très difficile à Lyon, la cinquième vague de la pandémie de Covid-19 ayant mis un coup d'arrêt à ces perspectives de croissance. En cette période difficile, un mouvement important de personnel a été notifié et malgré de nombreuses difficultés rencontrées en termes de RH sur le 1er trimestre 2022, les équipes ont pris forme et le CODIR de l'établissement est au complet.

Cela s'illustre numériquement par de belles performances depuis janvier 2022 via des indicateurs clés de performances nettement supérieurs à ceux de 2019 : en mai 2022, le taux d'occupation dépasse celui de 2019 avec respectivement 66% contre 64% même si le

revenu par chambre, lui, n'a pas été dépassé (inférieur de seulement 4€ en fin mai 2022 par rapport à 2019).

Ces chiffres sont particulièrement dus à la résurgence du marché lyonnais qui performe bien en ce premier semestre 2022. L'effet porteur d'événements lyonnais y jouent un rôle certain (Nuits sonores, Marché de la mode Vintage...) tout comme le retour d'événements emblématiques de la ville : la Fête des Lumières, etc.



Pour terminer, des leviers de création de valeur ont été identifiés et vont être activés au second semestre 2022. Il s'agit d'un projet de restructuration de l'offre de restauration et d'un accroissement de la visibilité et la notoriété de l'hôtel avec le concept d'une nouvelle offre de restauration.



DROMADAIRE



EN BREF

Date de création : 1998
Premier Investissement : 2007
Activité : cartes de vœux virtuelles
CA 2021 : 0,8 M€
@ : www.dromadaire.com

Dromadaire.com est un des leaders des cartes de vœux virtuelles. Avec plus de 8 millions de visiteurs uniques par mois, Dromadaire.com se place largement en tête du marché en France.



Dromadaire.com propose 3 gammes de produits :

- les cartes virtuelles : le cœur de métier de la société, ces « dromacartes » se déclinent en quelques 300 thèmes qui accompagnent les internautes dans tous les moments de leur vie (mariage, naissance, anniversaire) ;
- les cartes papier : avec Dromapost, les internautes peuvent envoyer des cartes papier directement depuis leur ordinateur. L'utilisateur choisit parmi plusieurs centaines de modèles personnalisables, du plus classique au plus

amusant. L'internaute peut insérer ses photos et son message dans le modèle choisi. La carte est livrée par la Poste le lendemain directement chez le destinataire ou à une date choisie. La Société a lancé en mai 2014 les offres cadeaux : possibilité d'ajouter un cadeau (bougie, chocolat, champagne...) à la carte papier ;

- les cadeaux photos : nouveauté de l'année, Dromadaire.com propose des objets personnalisables avec une photo : poster, cadre photo, coque iPhone, mug, puzzle...

Par ailleurs, la Société a fait évoluer son modèle de revenus publicitaire et a lancé début 2014, la Brandbox qui lui a permis de mettre en place de nouveaux partenariats publicitaires avec de nombreuses marques, et qui entraîne un taux d'ouverture des mails bien supérieur aux campagnes de publicité classique.

L'activité 2021 a été faiblement impactée par la crise sanitaire et le 1^{er} semestre 2022 est en phase avec le budget.



FPCI TURENNE HÔTELLERIE 2



EN BREF

Date de création : 2017

Activité : Investissement dans des exploitations hôtelières (murs et/ou fonds de commerce)

Montant souscrit : 5,0 M€

Montant appelé au 31/12/2021 : 3,9 M€

Avec les bonnes performances de son premier Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) appelé Turenne Hôtellerie 1 et dans un contexte de performances hôtelières solides et de développement du tourisme en France attendu ces prochaines années, l'équipe Turenne Hôtellerie a lancé son FPCI Turenne Hôtellerie 2 afin d'investir dans des actifs présentant un couple risque / rendement équilibré.

Turenne Hôtellerie 2 est un FPCI dédié à l'investissement dans le secteur hôtelier. Le fonds acquiert des fonds de commerce d'établissement hôteliers et les murs la plupart du temps. Les investissements doivent présenter un fort potentiel de création de valeur (rénovation, repositionnement...). Le Fonds investi des tickets compris entre 1 M€ et 7 M€ dans des hôtels d'une capacité de 50 à 200 chambres, situés dans des grandes agglomérations françaises.

Le véhicule est géré par le pôle Hôtellerie de Turenne Capital, composé d'une équipe dédiée de 7 professionnels expérimentés experts du secteur, dont 3 anciens cadres AccorHotels. Turenne Hôtellerie fête ses 10 ans d'existence et de création de valeur avec pas moins de 120 M€ d'actifs investis ou conseillés dans l'hôtellerie française sous gestion soit plus de 250 M€ de valeur d'actifs hôteliers avec une quarantaine de participations hôtelières à ce jour dont plus de la moitié en majoritaire.

Turenne Hôtellerie 2 a clôturé sa levée fin mars 2019, avec 53 M€ de souscriptions.

Début 2021, le portefeuille de Turenne Hôtellerie 2 est composé de :

- NPTH qui possède 4 hôtels (dont 3 hôtels sous enseigne ACCOR : Novotel Bordeaux, Ibis Montargis et Mercure Orléans) ;
- Jade Investissement : Accompagnement d'un exploitant hôtelier afin de constituer un groupe de 10 hôtels (0 à 3*) principalement en Ile-de-France (dont 4 hôtels sous enseigne Ibis, 5 sous enseigne Welcomotel et 1 futur Greet) ;
- MELT Group : Accompagnement d'un exploitant hôtelier afin de développer un nouveau concept d'hôtellerie sur l'ensemble des grandes villes françaises. L'idée est de mettre en place une hôtellerie hybride entre l'hôtel classique et l'auberge de jeunesse ;

- Un investissement a été réalisé dans la SAS Angerias afin d’acquérir le Best Western Plus Hôtel d’Anjou mi-juillet 2019. L’hôtel se trouve dans le centre-ville d’Angers et possède 53 chambres ;
- Un investissement a été effectué dans la SAS Tryomphe afin d’acquérir l’Hôtel Le Cottage d’Amphitryon en janvier 2020. L’hôtel se trouve à Bordeaux – Gradignan et dispose de 44 chambres. La rénovation des chambres a déjà été effectuée et des travaux de rénovations sur les services généraux sont envisagés;
- Le Mercure Lyon Centre Château Perrache détenu depuis 2013 par les fonds gérés par Turenne Capital a été repris le 17 février 2020 via la SAS Holding Perrache afin de continuer le développement fort de l’hôtel et finaliser les travaux de rénovation entrepris ;
- L’Hôtel Restaurant Pax Strasbourg, établissement indépendant 3 étoiles de 103 chambres situé à Strasbourg. Des travaux de rénovation des chambres et des services généraux sont envisagés pour permettre le développement d’un hôtel « Lifestyle »;
- Le Domaine des Abbatales le Bono, composé de deux ensembles, l’un moderne et l’autre centré sur le Manoir de Kerdréan, bâtiment du XIIIe siècle, ce complexe hôtelier situé à 20 minutes de Vannes se compose également d’un restaurant, de salles de réception et d’une piscine. La rénovation du domaine devrait permettre de renforcer son attractivité pour des clientèles particulières comme professionnelles.

En 2021, le fonds Turenne Hôtellerie 2 a également réalisé 2 acquisitions :

- L’Hôtel Antares d’Honfleur : établissement indépendant 3 étoiles situé à La Rivière Saint-Sauveur. Il bénéficie d’un emplacement de qualité à l’entrée d’Honfleur, à 5 minutes en voiture du centre-ville de Honfleur. L’Hôtel est composé de 78 chambres réparties en deux bâtiments, l’un de 50 chambres, l’autre de 28 chambres et d’un parking d’environ 90 places. L’Hôtel est également doté d’un restaurant, d’un spa avec piscine intérieure ainsi que de 4 salles de réunion modulables pour une capacité maximale de 115 personnes.
- L’Hôtel du Globe à Aix-en-Provence, établissement indépendant 3 étoiles bénéficiant d’un emplacement exceptionnel en plein centre-ville d’Aix en Provence. L’Hôtel est composé d’une salle de restaurant, de 45 chambres, d’un toit terrasse et d’un parking d’environ 7 places. Turenne Hôtellerie connaît la région Aixoise en étant auparavant propriétaire de l’Ibis Styles de Vitrolles acquis en 2013. Aix en Provence est une ville cible pour le développement de Turenne Hôtellerie du fait (i) d’une clientèle très équilibrée (Business / Loisirs / Etudiante), (ii) d’une belle valeur patrimoniale des actifs et (iii) de la rareté des transactions.

En 2022, l’activité hôtelière sur les mois de janvier-février a été légèrement en recul suite aux répercussions de la vague Omicron sur la France en fin d’année 2021.

A partir de mars 2022, la reprise de l’activité a été très positive avec des portefeuilles de réservations de fin d’année qui commencent à se remplir sur des destinations comme Strasbourg, Lyon et Nice.

Les chiffres des mois de mars-avril-mai confirment cette tendance avec des activités très fortes parfois supérieurs à ceux de 2019.

En fin de semestre 2022, les travaux sur les hôtels d’Aix-en-Provence, Angers et Strasbourg seront finalisés et une activité normale pourra reprendre.



TROPHY

Trophy Investissements

EN BREF

Date de création : 2020
Premier Investissement : 2020
Activité : Portefeuille de participations

En janvier 2020, Altur Investissement a finalisé l'acquisition d'un portefeuille en secondaire. Ce portefeuille se composait de six participations et a été racheté auprès de Sigma Gestion, à travers un véhicule Ad hoc créé à cette occasion et baptisé Trophy. Ces participations ont été sélectionnées par Altur Investissement pour leur qualité et leur potentiel de création de valeur ajoutée.

Altur Investissement accompagne l'équipe de Sigma Gestion, qui conserve la gestion du portefeuille Trophy.

En octobre 2020, Trophy a réalisé sa première cession : la société Avencall (XiVO) Fournisseur d'offres de téléphonie d'entreprise via internet, basée sur des logiciels open-source sans coût de licence, destiné aux PME/ETI et call centers. La Société a été acquise par Wisper, spécialiste de la virtualisation des postes de travail.

En mars 2021, Trophy a réalisé la cession de sa participation au capital de la société Webdyn, concepteur et producteur de matériels et logiciels de communication « machine to machine » notamment destinés au secteur de l'énergie, pour la transmission de données liées à la consommation énergétique au groupe espagnol Flexitron.

En mai 2021, Trophy a réalisé la cession de sa participation au capital de la société Vissal, fabricant et distributeur de visserie et boulonnerie vendue en B2B et B2B2C. La société a été acquise par le groupe ACI. ACI GROUPE est une ETI Française offrant des solutions industrielles à haute valeur ajoutée et qui regroupe des savoir-faire technologiques complémentaires. ACI GROUPE propose de la fabrication de pièces, de sous ensembles, ainsi qu'une offre de services et de maintenance.

Au 30 juin 2022, Trophy regroupe trois PME dans des secteurs diversifiés :

- **Sebbin**
Numéro cinq du marché mondial des prothèses en silicone homme/femme, pour la chirurgie esthétique ou reconstructrice, acteur reconnu pour la qualité de ses produits réalisés à la main et entièrement « made in France ».
- **Surtec**
Concepteur de systèmes d'alarme sans fil destinés aux particuliers, aux espaces commerciaux et aux chantiers. Les produits sont vendus en B2B aux acteurs de la télésurveillance. Surtec conçoit et gère son parc de produits, la production étant déléguée à une société sœur.
- **Vectrawave**
Bureau d'études spécialisé dans la conception de modules et microprocesseurs haut-de-gamme destinés aux équipements de télécommunication radio ou filaire.

L'ensemble de ces trois sociétés représentait un chiffre d'affaires cumulé d'environ 27 M€ au 31 décembre 2021 (comptes non audités), pour 2 M€ d'EBITDA.

L'acquisition a été partiellement financée en dette, ce qui permettra à Altur Investissement de bénéficier d'un effet de levier sur un investissement diversifié. Au 31 décembre 2021 Altur Investissement, a remboursé l'intégralité de la ligne de crédit tirée en juillet 2019.



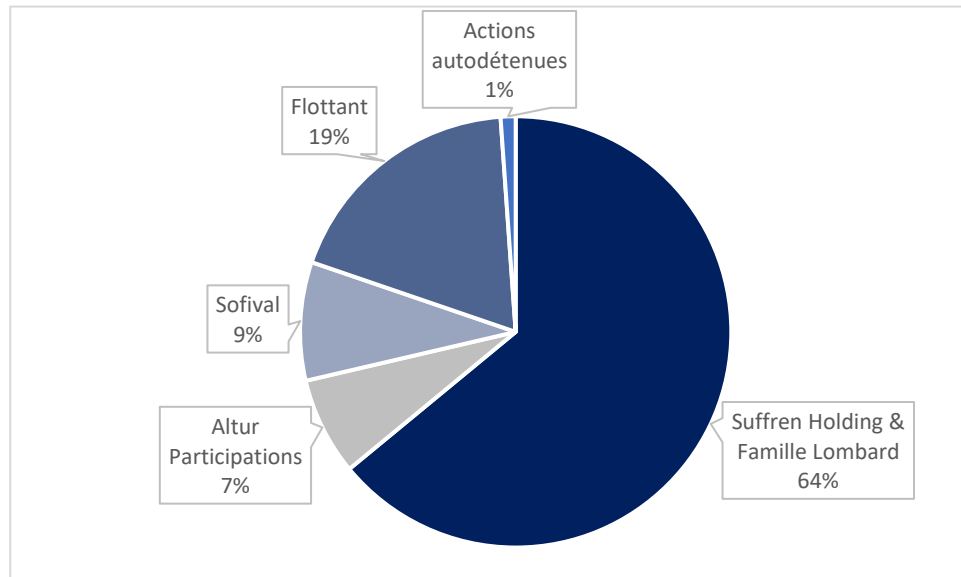
CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Altur Investissement

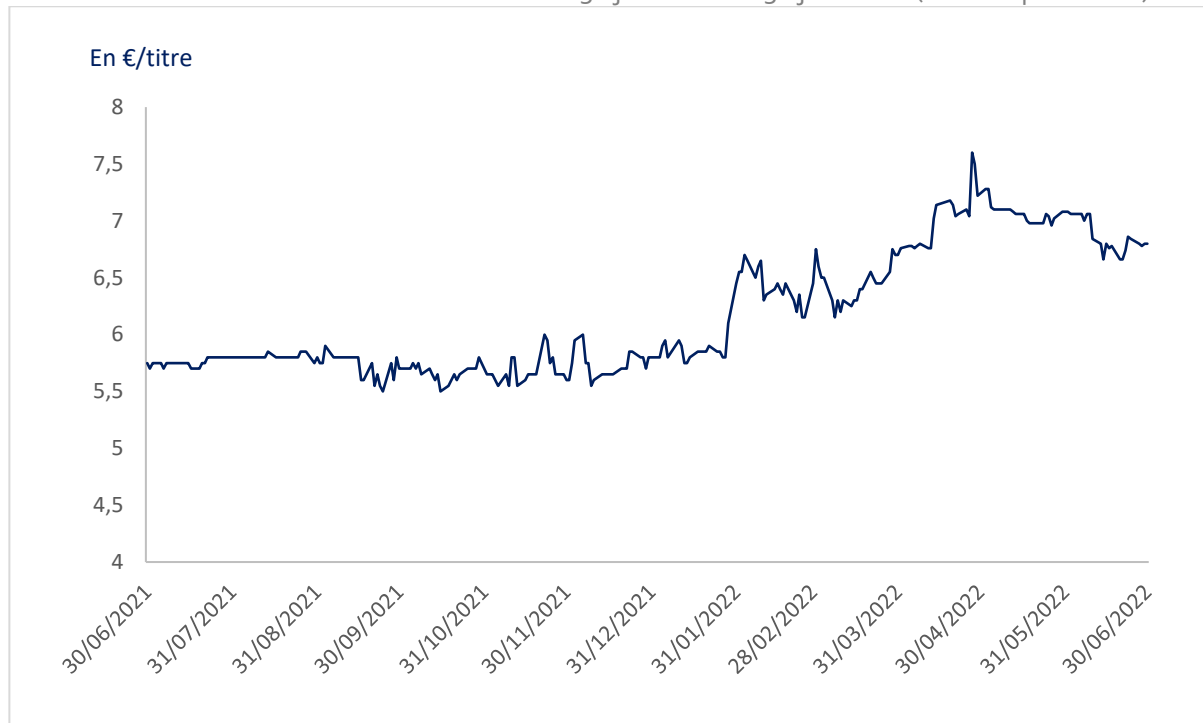
Marché : Euronext – Compartiment C

Code ISIN : FR0010395681

Nombre de titres : 4 220 683



Evolution du cours de bourse sur 1 an du 30 juin 2021 au 30 juin 2022 (en euro par action)





PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANT DE L'EXERCICE

Risques liés à la guerre en Ukraine :

- Risque géopolitique avec la guerre en Ukraine qui affectera peut-être le climat de l'investissement et les cessions en cours.

Autres risques :

1. RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE DU PRIVATE EQUITY

L'investissement dans une société dont l'objet est la prise de participations de type Private Equity comporte, par nature, un niveau de risque élevé, sensiblement supérieur à celui encouru par l'investissement dans les grandes sociétés industrielles, immobilières ou financières cotées. Il ne peut être donné aucune garantie quant à la réalisation des objectifs d'investissement d'Altur Investissement ou même la récupération du capital investi dans celle-ci. Les performances réalisées par les fonds gérés par Altur Investissement dans le passé sur ce type d'investissements ne peuvent en aucune manière garantir les performances futures de la Société. Les investissements de Private Equity présentent notamment les risques suivants :

1.1. RISQUES LIES A L'ABSENCE DE LIQUIDITE DES PARTICIPATIONS

Nature du risque	Modération du risque
Altur Investissement a pour objectif d'investir principalement dans des sociétés non cotées, dans une perspective de moyen ou long terme. Bien que les investissements effectués par Altur Investissement puissent parfois générer des revenus courants, la récupération des capitaux investis et la réalisation éventuelle de plus-values ne résultent, dans la très grande majorité des cas, que de la cession totale ou partielle de la participation, laquelle n'intervient généralement que plusieurs années après son acquisition. Il ne peut être garanti que les sociétés dans lesquelles Altur Investissement a ou aura investi pourront faire l'objet d'une introduction en bourse ou d'une cession. Dans ces conditions, il se peut qu'Altur Investissement éprouve des difficultés à céder ses investissements, tant en termes de délai que de conditions de prix. Cette situation pourrait venir limiter ou empêcher la réalisation par Altur Investissement de nouveaux investissements et constituer ainsi un frein à la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement. Par ailleurs, dans certains	La diversification sectorielle et géographique du portefeuille minimise le risque d'absence de liquidité du portefeuille. Les processus d'investissements mis en place par Altur Investissement intègrent l'analyse des scénarii de sortie pour chaque investissement potentiel. De plus, le portefeuille d'Altur Investissement est bien diversifié en termes d'acquisition, ce qui facilite une rotation harmonieuse du portefeuille.



<p>cas, une autorisation préalable de cession par les autorités compétentes pourra être nécessaire.</p>	
---	--

1.2. RISQUES LIES A LA CAPACITE D'INVESTIR D'ALTUR INVESTISSEMENT

Nature du risque	Modération du risque
<p>La réussite d'Altur Investissement dépend essentiellement de sa capacité à identifier, sélectionner, acquérir et céder des participations susceptibles de générer des plus-values importantes, et ce sur un marché compétitif.</p> <p>Or, il existe de plus en plus d'acteurs dans le marché du Private Equity, et ce, en particulier sur les opérations les plus importantes, pour lesquelles le marché est mondialisé et la concurrence particulièrement forte. Certains de ces acteurs ont une capacité financière supérieure à celle d'Altur Investissement, leur permettant d'intervenir sur des transactions de taille importante avec un avantage concurrentiel. D'autres peuvent avoir par ailleurs des exigences de retour sur investissement moins élevées qu'Altur Investissement, qui leur permettent, pour un même actif, d'offrir au vendeur des prix supérieurs.</p> <p>Altur Investissement ne peut donc garantir de continuer à être en mesure d'étudier certaines opportunités d'investissement, ni que les propositions d'acquisition, seront retenues par les vendeurs.</p>	<p>La stratégie d'investissement mise en place par Altur Investissement permet d'identifier les opportunités en amont (deal propriétaires) et souvent d'éviter un processus d'enchères trop disputées.</p>

1.3. RISQUES LIES A L'ACQUISITION DE PARTICIPATIONS

Nature du risque	Modération du risque
-------------------------	-----------------------------



<p>Altur Investissement encourt les risques inhérents à l'activité d'acquisition de participations dans d'autres sociétés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les risques afférents à l'évaluation des forces et faiblesses de ces sociétés, de leur potentiel de développement, de la pertinence de leur plan d'activité et de la capacité de leurs dirigeants à le mener à bien ; • les risques liés à une appréciation inexacte de la valeur actuelle des participations acquises dans ces sociétés ou du potentiel de croissance de cette valeur ; • les risques découlant de la gestion de la société cible antérieurement à l'acquisition, non identifiés dans le cadre des due diligences réalisées préalablement à celle-ci, ou non garantis par les vendeurs au titre de la garantie de passif et d'actif négociée par la Société dans le cadre de l'acquisition ; • les risques liés aux conditions et modalités de financement de l'acquisition (par exemple, augmentation des taux d'intérêts, mise en jeu de clauses d'exigibilité anticipée, etc.) ; • les risques liés aux litiges pouvant survenir avec les vendeurs ou des tiers concernant l'acquisition elle-même ou ses conséquences (par exemple, résiliation par des fournisseurs, clients ou banques des contrats les liant à la société acquise du fait du changement de contrôle) ; • les risques liés à l'insolvabilité d'une ou plusieurs des sociétés dans laquelle la Société détient une participation (par exemple, obligation de soutenir financièrement la société concernée, perte égale au prix d'acquisition de la participation concernée, redressement ou liquidation judiciaire, extension de la procédure de faillite à la société, action en comblement de passif) et les risques de litiges en découlant. 	<p>Les processus d'investissements mis en place par Altur Investissement ainsi que le recours à des cabinets d'audit et de conseil de tout premier plan, des banques conseils et des cabinets d'avocats réputés permettent de limiter les risques inhérents à l'activité d'acquisition. Altur Investissement a une longue expertise de l'investissement, ce qui permet de roder et de développer les processus sophistiqués évoqués ci-dessus</p>
--	---

1.4. RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Nature du risque	Modération du risque
------------------	----------------------



<p>L'évolution de la conjoncture économique (liée notamment à la pandémie de Covid-19) est susceptible, d'une part d'affecter la capacité d'Altur Investissement à réaliser des investissements répondant à ses critères de sélection et à céder ces investissements dans des conditions satisfaisantes, et d'autre part de dégrader la valeur des participations qu'elle a, ou aura, acquises, les sociétés concernées pouvant, en fonction de leur secteur d'activité, se révéler particulièrement sensibles à l'évolution de tel ou tel indicateur économique. La guerre en Ukraine pourrait également représenté un risque pour les participations du portefeuille d'Altur Investissement qui est cependant peu exposé au marché Ukrainien et Russe. Le risque porte essentiellement sur la hausse des prix des matières premières et de l'énergie.</p>	<p>Le risque de conjoncture économique est minimisé par la sélection d'entreprises en croissance. Le risque est minimisé par la diversification géographique et sectorielle des sociétés.</p>
---	---

1.5. RISQUES LIES AU DEPART DES DIRIGEANTS DES SOCIETES DU PORTEFEUILLE

Nature du risque	Modération du risque
<p>Les sociétés dans lesquelles Altur Investissement détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes-clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles des conséquences préjudiciables. De ce fait, Altur Investissement pourrait être amenée à différer la cession de la participation concernée, ou à céder cette participation dans des conditions défavorables.</p>	<p>L'évaluation du management (motivation, engagement, performance, etc..) est un facteur clé d'investissement. Le principe du Private Equity repose sur un alignement des intérêts entre le management et l'investisseur. En règle générale, le management a donc intérêt à collaborer avec l'investisseur jusqu'au dénouement de l'investissement.</p>

1.6. RISQUES LIES A L'ESTIMATION DE LA VALEUR DES PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE

Nature du risque	Modération du risque
<p>Les participations que détient Altur Investissement font l'objet d'évaluations périodiques par celle-ci, dont les règles sont exposées dans l'annexe des comptes. Ces évaluations périodiques du portefeuille de participations d'Altur Investissement visent à permettre de déterminer la valeur de l'Actif Net Réévalué par action, laquelle sera publiée trimestriellement. Quels que soient le soin et la prudence apportés à ces évaluations, il ne peut toutefois être garanti que chacune des participations d'Altur Investissement puisse être cédée à une valeur au moins égale à celle retenue par Altur Investissement dans le cadre</p>	<p>Les valorisations sont revues par les Commissaires aux Comptes d'Altur Investissement. Altur Investissement a la faculté de challenger au travers du Comité d'Audit et de son Conseil de surveillance, les valorisations qui lui sont fournies, voire de les modifier si elle le juge nécessaire.</p>

de cette évaluation.

2. RISQUES FINANCIERS

2.1. RISQUES LIES AUX TAUX D'INTERET

Nature du risque	Modération du Risque
RISQUES LIES AUX OPERATIONS DE LBO Dans le cadre des opérations avec effet de levier, Altur Investissement est indirectement soumise au risque d'augmentation du coût de l'endettement et au risque de ne pas trouver de financement ou de ne pas pouvoir financer les nouvelles opérations envisagées à des conditions permettant une rentabilité satisfaisante.	En 2021, les taux sont restés faibles, facilitant l'accès au crédit. Cependant, dans le contexte actuel, Altur Investissement prend en compte la remontée des taux et anticipe une tendance haussière.

2.2. RISQUES DE CHANGE

Les actions d'Altur Investissement, existantes ou à créer, sont libellées en euros. En conséquence, la rentabilité pour un investisseur ayant acheté des titres d'Altur Investissement à partir de devises autres que l'euro, peut être affectée par les fluctuations de cette devise par rapport à l'euro. L'ensemble des sociétés constituant le portefeuille d'Altur Investissement sont enregistrées en France. Il n'y a donc pas de risque de change.

3. RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX

3.1. RISQUES LIES AU STATUT DE SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTIONS (SCA)

Nature du risque	Modération du risque
L'associé commandité d'Altur Investissement est la société Altur Gestion. Cette dernière société est aussi gérant d'Altur Investissement et dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il ressort par ailleurs des dispositions législatives applicables aux Sociétés en Commandite par Actions que la révocation du gérant ne peut être décidée que par décision de l'associé commandité (c'est-à-dire lui-même) ou par le Tribunal de Commerce pour une cause légitime à la demande de tout associé ou de la Société. Il en résulte que tout souhait éventuel des actionnaires d'Altur Investissement (même dans leur très grande majorité) de mettre fin aux fonctions de gérant d'Altur Investissement contre son accord sera en pratique virtuellement impossible à mettre en œuvre.	Le contrôle exercé par le Comité d'audit, représentant le Conseil de surveillance implique que le gérant ne peut pas exercer son propre contrôle de manière abusive.

3.2. RISQUES LIES AU REGIME JURIDIQUE ET FISCAL DES SCR

Nature du risque	Modération du risque
<p>Altur Investissement a opté pour le régime des Sociétés de Capital Risque (SCR) à objet exclusif de gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de titres non cotés. À ce titre, elle bénéficie d'un statut fiscal privilégié. En contrepartie, elle s'engage à respecter certaines conditions, et notamment les quotas de titres éligibles définis par l'article 1er modifié de la loi n° 85-695 du 11 juillet 1985. Bien que la plupart des investissements effectués répondent aux critères d'éligibilité définis par ces dispositions, Altur Investissement ne peut garantir qu'elle ne sera pas amenée à renoncer à la réalisation d'un investissement, ou à devoir céder par anticipation une ou plusieurs participations, de manière à conserver le bénéfice de ce régime.</p> <p>Il est, par ailleurs, souligné qu'une SCR ne peut recourir à l'emprunt que dans la limite de 10 % de son actif net comptable, ce qui empêchera Altur Investissement de disposer d'une réserve de financement en cas de nécessité. Altur Investissement pourra donc ne pas être en mesure de participer à un investissement si ses ressources propres ne sont pas suffisantes pour financer celui-ci.</p> <p>Bien que l'option pour ce régime implique qu'Altur Investissement apporte la plus grande attention au respect des contraintes auxquelles elle est subordonnée, le non-respect de certaines conditions pourrait entraîner la perte du régime fiscal des SCR et, par voie de conséquence, la perte rétroactive des avantages fiscaux dont ont bénéficiés les actionnaires. En outre, le régime juridique et fiscal des SCR a subi, dans le passé, de fréquentes modifications. Altur Investissement ne peut donc garantir qu'elle ne sera pas soumise à des contraintes de gestion supplémentaires par rapport à celles existant à aujourd'hui, que le régime fiscal applicable à ses actionnaires restera inchangé, ou qu'elle sera en mesure de conserver le bénéfice du régime fiscal de faveur.</p>	<p>La stratégie d'investissement et les méthodes mises en place par l'équipe d'Altur Investissement constituent une garantie pour le respect des aspects juridiques et fiscaux.</p>

3.3. AUTRES RISQUES JURIDIQUES ET FISCAUX

Nature du risque	Modération du risque
<p>Des modifications légales, fiscales et réglementaires peuvent intervenir et sont susceptibles d'affecter défavorablement Altur Investissement, les sociétés de son portefeuille ou ses actionnaires. À titre d'exemple, il est arrivé que le marché des transactions ouvertes au Private Equity soit affecté par le manque de disponibilités des financements senior et</p>	<p>Grâce à sa diversification au travers des investissements dans un large éventail de secteurs, Altur Investissement limite les impacts liés à un changement de législation dans un secteur particulier.</p>

subordonnés, en partie du fait de pressions réglementaires sur les banques pour réduire leur risque sur de telles transactions.	
---	--

4. RISQUES INDUSTRIELS ET LIES A L'ENVIRONNEMENT

Néant.

5. ASSURANCE

L'activité d'Altur Investissement ne justifie pas de couverture d'assurance de type industriel. Altur Investissement a souscrit une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Responsabilité Civile Mandataires Sociaux pour une couverture globale de deux millions d'euros.

6. RISQUES LIES AUX HOMMES-CLES

Nature du risque	Modération du risque
<p>RISQUES LIES A LA DIRECTION ET AU CONTROLE Monsieur François Lombard est le fondateur d'Altur Investissement et joue, depuis plus de 15 ans, un rôle majeur dans la direction de cette société et la gestion. Son départ, son indisponibilité prolongée ou son décès pourraient donc avoir un effet défavorable significatif sur l'activité et l'organisation d'Altur Investissement.</p> <p>RISQUES LIES AUX AUTRES PROFESSIONNELS D'ALTUR INVESTISSEMENT Le succès d'Altur Investissement dépend en grande partie de la compétence et de l'expertise de l'ensemble des professionnels qui œuvre à la gestion des investissements, et il ne peut être garanti que ces personnes continueront à être employées par Altur Investissement.</p>	<p>Un plan de transition est en place. Une nouvelle équipe constituée de Monsieur Bertrand Cavalié et Monsieur Rémy Lombard se met en place.</p>

La Société procède régulièrement à une revue de ses risques (cartographie des risques). Elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Pour des raisons patrimoniales, Altur Holding et Suffren Holding ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine courant juin 2022 par laquelle les actifs d'Altur Holding ont fusionné avec ceux de Suffren Holding.

A l'issue de cette opération, Suffren Holding détient 63,63% du capital d'Altur Investissement.

RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2022

Les présents états financiers ont été arrêtés par le Gérant le 25 juillet 2022, ont été examinés par le Conseil de surveillance le 28 juillet 2022 et revus par le Commissaire aux comptes de la Société.

BILAN ACTIF Au 30 juin 2022

	30/06/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé	-		-	-
Immobilisations incorporelles	5 980	5 980	-	-
- <i>Concession brevet licence</i>	5 980	5 980	-	-
Immobilisations corporelles	2 109	2 109	-	52
Immobilisations financières	31 787 449	6 209 326	25 578 123	22 050 299
- <i>Créances rattachées à des</i>	-	-	-	-
- <i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>	22 432 809	5 323 908	17 108 901	15 673 186
- <i>Autres titres immobilisés</i>	8 615 787	285 418	8 330 369	6 268 685
- <i>Prêts</i>	605 594	600 000	5 594	5 594
- <i>Autres immobilisations financières</i>	133 259	-	133 259	102 834
ACTIF IMMOBILISE	31 795 538	6 217 415	25 578 122	22 050 350
Créances	130		130	519
- <i>Autres créances</i>	130		130	519
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
- <i>Autres titres</i>	-	-	-	-
Disponibilités	12 495 017		12 495 017	25 019 102
Charges constatées d'avance	47 581		47 581	55 164
ACTIF CIRCULANT	12 542 728	-	12 542 728	25 074 785
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL ACTIF	44 338 266	6 217 415	38 120 851	47 125 136

BILAN PASSIF

Au 30 juin 2022

	30/06/2022	31/12/2021
- Capital	10 551 708	12 063 995
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 146 137	20 146 137
- Réserve légale	1 206 400	1 172 390
- Autres réserves	1 656 673	
- Report à nouveau	4 293 513	- 1 228 902
- Résultat de l'exercice	185 423	14 811 200
Capitaux Propres	38 039 853	46 964 821
Autres fonds propres	-	-
- Provisions pour risques		
Provisions pour risques et charges		
- Intérêts d'emprunts		
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
- Fournisseurs et comptes rattachés	80 997	160 315
- Dettes fiscales et sociales	-	-
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
- Autres dettes		
Dettes	80 997	160 315
Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF	38 120 851	47 125 136

COMPTE DE RESULTAT

Au 30 juin 2022

	30/06/2022	30/06/2021
Chiffre d'affaires	-	-
Produits d'exploitation	-	-
- reprises sur provisions et transfert de charges		
- autres produits		
Charges d'exploitation	765 245	657 087
- autres achats et charges externes	742 305	634 235
- impôts, taxes et versements assimilés	387	
- dotations aux amortissements sur immobilisations	53	352
- autres charges	22 500	22 500
Résultat d'exploitation	- 765 245	- 657 087
Produits financiers	309 541	1 316 823
- produits financiers de participations		
- d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		3 690
- autres intérêts et produits assimilés	309 541	265 223
- reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges		1 047 910
- différences positives de change	-	-
- produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	-	-
Charges financières	220 575	1 477 699
- dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	220 575	1 450 147
- intérêts et charges assimilées		27 552
- charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
Résultat financier	88 967	- 160 876
Produits exceptionnels	2 615 830	1 646 377
- sur opérations en capital	2 615 830	1 646 377
- reprises sur provisions et transfert de charges		-
Charges exceptionnelles	1 754 128	2 905 873
- sur opérations en capital	1 754 128	2 905 873
- sur opérations de gestion		-
- dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Résultat exceptionnel	861 702	- 1 259 496
RESULTAT NET TOTAL	185 424	- 2 077 458
RESULTAT NET part des commanditaires	185 424	- 2 077 458

ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Présentation d'Altur Investissement

Altur Investissement est une société en commandite par actions, régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives aux sociétés en commandites par actions, aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé et par ses statuts, cotée sur le marché Alternext d'Euronext du le 5 décembre 2006 au 12 juin 2015 puis, depuis cette date, sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Par ailleurs, Altur Investissement a opté pour le régime juridique et fiscal des SCR (sociétés de Capital Risque), qui lui permet d'être exonérée d'impôt sur les sociétés sur la totalité des produits courants et des plus-values de cession des titres de son portefeuille, à condition que 50% de sa situation nette comptable soit constituée de titres participatifs ou titres de capital ou donnant accès au capital qui ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé émis par des sociétés, sises dans un Etats de l'Union européen ne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale, qui exercent une activité mentionnée à l'article 34 du CGI et qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun au taux normal, ou qui y seraient soumises dans les mêmes conditions si l'activité était exercée en France.

Quant aux actionnaires de la SCR, leur régime fiscal se veut également attractif : il permet aux personnes physiques résidentes en France de bénéficier d'une exonération totale de l'imposition des plus-values sur cession d'actions détenues depuis au moins 5 ans (sauf prélèvements sociaux, CSG/RDS) et d'une exonération totale de l'imposition des dividendes (sauf prélèvements sociaux, CSG/RDS).



Investissements et cession réalisés au 1^{er} semestre 2022

Au cours du premier semestre 2022, Altur Investissement a réalisé deux investissements et une cession.

- En mars 2022, Altur Investissement a pris une participation au capital de la société EMP Rotomoulage lors d'une opération de Management Buy Out (« MBO ») permettant également de renforcer les capacités industrielles de la Société ;
- En mai 2022, Altur Investissement a souscrit à la SLP Extens, fonds d'investissement dédié à la e-santé, qui a un très bon track record avec une équipe de qualité que l'on connait de longue date ;
- En mai 2022, Altur Investissement a cédé 100% de sa participation au capital de la société Log's. Accompagné par Altur Investissement depuis 2010, qui a participé aux différentes opérations capitalistiques, le parcours de la société est remarquable, avec une forte croissance d'activité et la constitution d'un réseau commercial de premier plan.

Altur Investissement s'est renforcé dans les fonds suivants au cours du premier semestre :

- Altur Investissement a libéré 114 000 € en janvier 2022 et 288 000 € en mai 2022 suite à deux appels de fonds du FPCI Capital Santé 2 conformément à son engagement de souscription total de 3 M€.
- Altur Investissement a libéré 250 000 € en avril 2022 et 350 000 € en mai 2022 € suite à deux appel de fonds du FPCI Turenne Hôtellerie 2 conformément à son engagement de souscription total de 5 M€.
- Altur Investissement a libéré 923 572 € suite à un appel de fonds de la SLP Extens conformément à son engagement de souscription total de 2 M€.

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE (TIAP – TITRES IMMOBILISES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE)

	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :			
- au coût de revient	12 065 537	12 065 537	12 065 537
- à une valorisation inférieure au coût de revient	9 823 907	4 325 000	4 325 000
- à une valorisation supérieure au coût de revient	7 382 936	7 382 936	15 915 309
Valeur estimative du portefeuille	29 272 380	23 773 473	32 305 846
prêts	605 594	5 594	5 594
primes de non conversion des obligations convertibles			1 065 918
Total incluant les créances rattachées aux TIAP	31 365 637	25 156 312	34 754 603
	<i>Provision comptable</i>		
		-6 209 325	
	<i>Plus-value latente non comptabilisée</i>		9 598 291

L'écart entre la valeur comptable brute mentionnée et celle présentée au bilan des états de synthèse s'explique par l'absence de comptabilisation des actions propres dans le tableau de TIAP alors qu'ils sont comptabilisés dans le bilan des états de synthèse. Cet écart est de 406 427 €.

Dans le portefeuille au 30 juin 2022, 6 sociétés sont évaluées à un prix supérieur à leur prix de revient, soit suite à des transactions récentes ou à l'entrée d'un tiers ou suite à la nette amélioration des résultats, sur la base de multiples proches de multiples d'entrée.

Les autres lignes n'ont pas été revalorisées.



PREPARATION DU RAPPORT SEMESTRIEL



Estimations et hypothèses

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction d'Altur Investissement l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont décrites dans les règles et méthodes comptables en page 54 de ce document.



Exemption de présentation de comptes en normes IFRS

La Gérance n'a pas jugé nécessaire de présenter des comptes séparés IFRS, le Rapport Semestriel présentant une quantité et une qualité d'informations aux actionnaires équivalent au référentiel IFRS. En effet, Altur Investissement réunit les caractéristiques nécessaires afin d'être considéré « entité d'investissement » selon les normes IFRS 10.27 et 10.28. Selon les normes comptables IFRS applicables, une société d'investissement serait amenée à appliquer la norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés.

Or, d'après le règlement (CE) 2016/1703 de la Commission Européenne du 22 septembre 2016 modifiant IFRS 10 et notamment l'Annexe « Entités d'investissement : application de l'exception de consolidation », il est stipulé, à l'article 4B que « Une société mère qui est une entité d'investissement n'est pas tenue de présenter des états financiers consolidés si elle a l'obligation, selon le paragraphe 31 de la présente norme, d'évaluer toutes ses filiales à la juste valeur (ci-après « JV ») par le biais du résultat net ».

Le paragraphe 31 stipule que « l'entité d'investissement ne doit pas consolider ses filiales ni appliquer IFRS 3 lorsqu'elle obtient le contrôle d'une autre entité. Elle doit évaluer ses participations dans des filiales à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à IFRS 9 ».

Enfin, Altur Investissement n'exerce pas de contrôle sur ses participations, à l'exception d'une ligne de titres considérée comme relevant de l'intérêt négligeable.

Par conséquent, la présentation en normes IFRS des comptes aboutirait à la création de comptes séparés avec valorisation à la juste valeur des titres en portefeuille.

Altur Investissement communique déjà régulièrement un équivalent de la juste valeur de son portefeuille par ses publications trimestrielles d'Actif Net Réévalué (ANR). Ces informations sont détaillées dans les Rapports Annuels et Semestriels publiés par Altur Investissement.



Information sectorielle

Altur Investissement exerce exclusivement l'activité de capital investissement et investit principalement en zone euro.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur et en particulier préconisées par le Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes :

- de continuité de l'exploitation ;
- de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- d'indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- frais de constitution : 100 % la première année,
- frais d'établissement : 5 ans en linéaire *pro rata temporis*, site internet : 100 % la première année.



Méthode d'évaluation des participations

Bien qu'opérant en normes françaises, les principes de valorisation en juste valeur retenus par Altur Investissement sont conformes à la norme IFRS 13, avec une catégorisation en trois niveaux de titres :

- **Titres de niveau 1**

Il s'agit des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché actif.

Les titres des sociétés cotées sont évalués au dernier cours de bourse.

- **Titres de niveau 2**

Il s'agit de sociétés dont les titres ne sont pas cotés sur un marché actif, mais dont la valorisation se réfère à des données observables directement ou indirectement ; les données observables étant des données qui sont élaborées à l'aide des données de marché, par exemple les informations publiées sur des événements ou des transactions réelles, et qui reflètent les hypothèses que les participants de marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif.

Un ajustement apporté à une donnée de niveau 2 ayant un impact significatif sur la juste valeur peut aboutir à une juste valeur classée au niveau 3 s'il fait appel à des données non observables.

- **Titres de niveau 3**

Il s'agit également de sociétés dont les titres ne sont pas cotés sur un marché actif, et dont la valorisation se réfère à des données non observables.

Altur Investissement détenant uniquement des participations dans des **sociétés non cotées**, cette valeur est déterminée par référence aux préconisations du guide AFIC/EVCA.

Suivant les méthodes de valorisation du Plan Comptable Générale, lorsque la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'acquisition, aucune plus-value latente n'est constatée comptablement, cette

valeur étant uniquement utilisée pour la détermination de la valeur estimative du portefeuille.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée pour la différence.

Détermination de la valeur d'inventaire

Trimestriellement, la valeur des sociétés du portefeuille est estimée lors de réunion de valorisation. La valeur des participations est déterminée à partir de multiples de résultats (multiple d'EBITDA essentiellement). Ces multiples peuvent être les multiples de comparables sur le marché (obtenu grâce à des informations avec les banques d'affaires, notre connaissance d'opérations récentes...) ou les multiples utilisés lors de notre acquisition.

Ainsi, il existe trois cas différents pour les lignes du portefeuille, qui sont donc valorisées :

- **A leur prix de revient** : valeur de notre investissement
- **A un prix supérieur à leur prix de revient** : réévaluation de la valeur de la ligne pour la seule valeur estimative correspondant à la juste valeur
- **A un prix inférieur à leur prix de revient** : provision de la valeur de la ligne.

Les sociétés **valorisées à leur prix de revient** sont les sociétés pour lesquelles il y a eu une opération récente (moins de douze mois) ou pour lesquelles il n'y a pas eu d'évènements significatifs entraînant un changement de valeur depuis l'entrée au capital. Dans ce cas, la valorisation trimestrielle par les multiples de comparables donne une valeur proche de la valeur du prix de revient.

Les sociétés **valorisées à un prix supérieur à leur prix de revient** sont des sociétés pour lesquelles les indicateurs financiers se sont nettement améliorés depuis l'entrée au capital (amélioration du chiffre d'affaires, progression de l'EBITDA, remboursement de la dette dans le cadre d'une opération de LBO, croissance externe) ou pour lesquelles une nouvelle opération est intervenue à un prix supérieur au prix de revient.

Dans ce cas, deux méthodes sont utilisées :

- La méthode des multiples ou ratio de résultats CA/EBITDA/EBIT ;
- La méthode de valorisation au prix d'une transaction récente lorsqu'un tiers est intervenu au capital pour un prix de revient supérieur à celui d'Altur Investissement.

Les sociétés **valorisées à un prix inférieur à leur prix de revient** sont des sociétés pour lesquelles il y a eu une dégradation significative de la valeur depuis l'entrée d'Altur Investissement au capital. Ce sera notamment le cas des situations suivantes :

- les performances ou les perspectives de l'entreprise sous-jacente sont sensiblement inférieures aux anticipations sur lesquelles la décision d'Investissement a été fondée ;
- les performances de l'entreprise sous-jacente sont systématiquement et sensiblement inférieures aux prévisions ;
- l'entreprise sous-jacente n'a pas rempli certains objectifs, tels que des développements techniques, le retour à la rentabilité de certaines divisions, ou la mise en œuvre de restructurations ;
- les performances budgétées sont revues à la baisse ;
- l'entreprise sous-jacente n'a pas respecté certains engagements financiers ou obligations ; présence d'éléments hors bilan (dettes ou garanties) ;
- procès important actuellement en cours ;
- existence de litiges portant sur certains aspects commerciaux, tels que les droits de propriété industriels ; cas de fraude dans la société ;

- changement dans l'équipe dirigeante ou la stratégie de l'entreprise sous-jacente ;
- un changement majeur – négatif – est intervenu, qui affecte l'activité de la société, son marché, son environnement technologique, économique, réglementaire ou juridique ;
- les conditions de marché ont sensiblement changé. Ceci peut se refléter dans la variation des cours de bourse de sociétés opérant dans le même secteur ou dans des secteurs apparentés ;
- l'entreprise sous-jacente procède à une levée de fonds dont les conditions semblent différentes du précédent tour de table. ;
- lorsque la continuité d'exploitation a été définitivement compromise, la valorisation est ramenée à zéro.

Valorisation par instrument au portefeuille

• Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont valorisés à leur prix de revient, ou à un prix inférieur à leur prix de revient en cas de provision, à l'actif du bilan. Le passage et la reprise de provisions étant enregistrés dans le résultat de la période.

Les variations à la hausse (revalorisations) des instruments de capitaux propres sont incorporées dans le calcul de l'Actif Net Réévalué, mais ne sont pas affichées au bilan suivant les normes du Plan Comptable Général.

• Instruments en titres hybrides

Dans le cadre de ses prises de participation, Altur Investissement peut être amené à souscrire à des instruments hybrides, tels que des obligations convertibles en actions et des obligations remboursables en actions. A chaque arrêté comptable, les instruments hybrides détenus sont réévalués et les variations de valorisation (positives ou négatives) impactent l'Actif Net Réévalué. Au bilan, tout comme pour les instruments de capitaux propres, les titres hybrides sont valorisés à leur prix de revient, ou à un prix inférieur à leur prix de revient en cas de provision, à l'actif du bilan. Le passage et la reprise de provisions étant enregistrés dans le résultat de la période.

Les intérêts courus et intérêts capitalisés sur ces instruments sont inscrits en produits financiers dans le compte de résultat, et à l'actif dans les autres titres immobilisés.

• Valorisation des avances en compte courant

Les avances en compte courant sont valorisées à leur nominal. Elles peuvent être provisionnées lorsque l'entreprise n'est plus solvable.

• Prise en compte des garanties BPI France

Les investissements font l'objet d'une souscription à la garantie BPI France, dans la limite du plafond annuel, lorsqu'ils répondent aux différents critères.

Lorsqu'une société sous garantie rencontre des difficultés entraînant une diminution de la valeur d'un investissement, et si ces difficultés font parties des risques couverts par la garantie BPI France (dépôt de bilan, etc.), l'indemnisation est prise en compte pour la valorisation de l'investissement.

En conséquence, la valeur de l'investissement ne sera pas inférieure au montant de l'indemnisation à percevoir sous réserves du plafond et de la durée de la garantie.

A contrario, lorsque la cession de nos titres engendre une plus-value, une quote-part de 10% est à reverser à BPI France dans la limite des indemnisations perçues.

En conséquence, à chaque clôture, pour la détermination de la valeur estimative, les plus-values latentes provenant de revalorisations à la hausse de nos investissements font l'objet d'une provision extracomptable de 10% de leur montant, dès lors qu'une indemnisation est constatée comptablement.

Méthode d'évaluation des parts ou actions d'OPC et droits d'entités d'investissement

Les actions de SICAV, les parts de fonds communs de placement et les droits dans les entités d'investissement visées au 2 du II de l'article L.214-28 du code monétaire et financier sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Concernant les parts d'un FCPR et/ou les droits dans une entité d'investissement visée au 2 du II de l'article L.214-28 du code monétaire et financier, la Société de gestion peut opérer une révision par rapport à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation, si avant cette date, il a été porté à sa connaissance des informations sur les participations détenues par ce FCPR ou cette entité d'investissement, susceptibles de modifier de façon significative ladite dernière valeur liquidative de référence.

Equivalents de trésorerie et autres placements court terme

Les excédents de trésorerie de la Société peuvent être investis sous forme de parts de SICAV monétaires euro et dépôts à terme qui répondent à la définition des équivalents de trésorerie selon IAS 7 (Placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur).

Ils peuvent également être investis dans des produits obligataires ayant un objectif d'investissement à plus long terme.



REGLEMENTATION ET REGIME FISCAL DE LA SOCIETE



Dépositaire

La Société a désigné en qualité de dépositaire unique CACEIS, représentée par CACEIS Trust Services (le Dépositaire), sis 14 rue Rouget de Lisle à Issy-les-Moulineaux (92 862), dument agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en qualité d'établissement de crédit et habilitée à agir en qualité de teneur de compte conservateur.

La rémunération du Dépositaire est supportée directement par la Société.



Délégations d'activités et/ou de garde des actifs

A la date du présent Rapport, le Dépositaire ne délègue aucune de ses attributions de conservation des actifs de la Société auprès de prestataires externes.

Il est précisé que conformément au contrat conclu entre la Société et le Dépositaire, le Dépositaire peut recourir à un ou plusieurs mandataires pour effectuer tout ou partie des tâches liées à son activité de conservation des actifs de la Société. Lorsqu'il délègue la conservation des actifs de la Société, le Dépositaire établit une convention qui précise l'étendue de la délégation ainsi que les procédures et moyens qu'il met en place afin d'assurer le contrôle des opérations effectuées par ledit mandataire.



Réglementation applicable aux sociétés de capital-risque

Société en commandite par actions (« SCA ») régie par les dispositions de l'article L. 226-1 et suivants du Code de commerce, cotée sur Euronext Paris (compartiment C) depuis le 12 juin 2015 (et précédemment sur le marché Alternext), Altur Investissement a opté pour le régime juridique et fiscal des Sociétés de Capital Risque (« SCR ») qui lui permet d'être exonérée d'impôt sur les sociétés sur la totalité des produits courants et des plus-values de cession des titres de son portefeuille, à condition que 50% de sa situation nette comptable soit constituée de titres participatifs ou titres de capital ou donnant accès au capital d'une société de manière constante. Quant aux actionnaires de la SCR, leur régime fiscal se veut également attractif et est résumé dans les tableaux présentés aux pages suivantes.

RESIDENTS EN FRANCE

Personnes physiques

Plus-values sur cession d'actions de la SCR et Distributions de dividendes par la SCR	
1.	<ul style="list-style-type: none"> • L'actionnaire s'est engagé à conserver les actions souscrites ou acquises durant 5 ans. • Il a réinvesti les distributions de la SCR soit en souscription d'actions, achat d'actions ou en dépôt sur compte-courant dans la SCR. • L'actionnaire, son conjoint et leurs ascendants et descendants ne doivent pas détenir ensemble directement ou indirectement - ou avoir détenu au cours des 5 années précédant la souscription ou l'acquisition des actions de SCR - plus de 25 % des droits dans les bénéfices d'une société dont les titres figurent à l'actif de la SCR.
	<p>Exonération d'impôt sur le revenu des plus-values et des distributions, mais 17,2% de prélèvements sociaux à la source et contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (3% et 4% suivant le revenu fiscal de référence).</p>
2.	<p>L'actionnaire n'a pas respecté ou pris d'engagement de conservation, a cédé ses actions avant l'échéance de 5 ans, n'a pas réinvesti les distributions de la SCR durant la période de 5 ans, ou détient les actions par l'intermédiaire d'une société interposée.</p>
	<p>Plus-value de cession des parts : prélèvement forfaitaire unique de 12.8% (additionné de 17.2% au titre des prélèvements sociaux), les abattements ne s'appliquent pas. Le contribuable peut opter pour l'imposition au barème progressif et bénéficier des abattements ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 50% si les actions ont été détenues au moins 2 ans • De 65% si les actions ont été détenues plus de 8 ans <p>Les 17,2% de prélèvement sociaux s'appliquent sur le montant pré-abattement</p> <p>Ces abattements ne concernent que l'impôt sur le revenu, l'intégralité des gains reste soumis aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2% et à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (3% et 4% suivant le revenu fiscal de référence).</p> <p>Distributions opérées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • taxées selon les règles applicables aux plus-values de cession de valeurs mobilières si elles sont prélevées sur des plus-values nettes de cessions de titres ; • soumises, dans les autres cas, à l'impôt selon les règles applicables aux dividendes et autres distributions (prélèvement forfaitaire unique de 12.8% additionné de 17.2% au titre des prélèvements sociaux, sans abattement de 40% sur les dividendes ou option pour l'assujettissement au barème progressif de l'impôt sur le revenu avec application d'un abattement de 40% sur le montant de dividendes perçus).
Personnes morales soumises à l'IS en France	
Plus-values sur cession d'actions de la SCR	
1.	<p>Cession d'actions détenues depuis au moins 5 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • À hauteur de l'actif représenté par des titres de participation détenus par la SCR
	0 %

	<ul style="list-style-type: none"> À hauteur de l'actif représenté par des titres autres que les titres de participation détenus par la SCR 	15 %
2.	Cession des actions détenues depuis moins de 5 ans :	25 % *
Distributions de dividendes par la SCR		
1.	Les dividendes proviennent des plus-values de cessions de titres de participations réalisées par la SCR	Exonération totale

* A compter du 1er janvier 2021, le taux de l'IS est fixé à 26,5% dans la limite de €500 000 de bénéfices et 27,5 % au-delà pour les sociétés dont le CA dépasse 250 M€. Pour les exercices 2021 et 2022, les taux de l'IS seront respectivement fixés à 26,5 % (les sociétés dont le CA dépasse 250 M€ sont imposés à 27,5%) et 25 %.

NON-RESIDENTS

Personnes physiques		
Plus-values sur cession d'actions de la SCR		
1.	La convention fiscale conclue entre l'Etat de résidence de l'actionnaire et la France prévoit une imposition exclusive des plus-values de cession de titres dans l'Etat de résidence du cédant (modèle OCDE cas le plus fréquent)	Non imposable en France
2.	La convention fiscale conclue entre l'Etat de résidence du cédant et la France comporte une clause d'îles de « participation substantielle » permettant à la France d'imposer les plus-values sur cessions de titres lorsque le cédant détient plus de 25% des droits aux bénéfices sociaux de la société cédée (convention France-Espagne par exemple) et le cédant détient plus de 25% des droits aux bénéfices sociaux dans les 5 dernières années	Retenue à la source applicable au taux de 12.8% (article 163 quinquies C CGI). Les non-résidents ne sont pas soumis aux prélèvements sociaux sur les plus-values de cession de titres.
3.	La convention fiscale conclue entre l'Etat de résidence du cédant et la France prévoit une double imposition des plus-values de cession réalisées dans l'état de résidence du cédant et dans l'Etat de situation des titres et le cédant respecte toutes les conditions permettant de bénéficier du régime de faveur	Non imposable en France
4.	Absence de convention fiscale ou autres cas	Retenue à la source au taux de 12,8% Suppression de la procédure de remboursement. En cas de versement à résident dans un ETNC, le taux de la retenue à la source applicable sera de 75%.
Distributions de dividendes de la SCR		
1.	<p>L'actionnaire (i) a son domicile fiscal dans un pays ou territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative (ii)</p> <ul style="list-style-type: none"> L'actionnaire s'est engagé à conserver les actions souscrites ou acquises durant 5 ans Il a réinvesti les distributions de la SCR soit en souscription d'actions, achat d'actions ou en dépôt sur compte-courant dans la SCR. l'actionnaire, son conjoint et leurs ascendants et descendants ne doivent pas détenir ensemble directement ou indirectement - ou avoir détenu au cours des 5 années précédant la souscription ou l'acquisition des actions de SCR - plus de 25 % des droits dans les bénéfices d'une 	<p>Non application de la retenue à la source prélevé sur les revenus de capitaux mobiliers perçus par des non-résidents.</p> <p>Les non-résidents ne sont pas soumis sur les distributions de dividendes et autres distributions aux prélèvements sociaux.</p>

	société dont les titres figurent à l'actif de la SCR	
2.	L'actionnaire n'a pas son domicile dans un pays ou territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance Administrative ou ne respecte pas les engagements ci-dessus	Retenue à la source de 12.8% Les non-résidents ne sont pas soumis sur les distributions de dividendes et autres distributions aux prélèvements sociaux.
	Personnes morales n'ayant pas d'établissement stable en France	
	Plus-values sur cession d'actions de la SCR	
1.	L'actionnaire n'a pas détenu plus de 25% des droits aux bénéfices de la SCR dans les 5 dernières années	Non imposable en France
	Distributions de dividendes par la SCR	
1.	La distribution est prélevée sur une plus-value de cession de titres détenus par la SCR pendant deux ans au moins Le bénéficiaire de la distribution a son siège dans un État ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative et que la distribution est comprise dans les bénéfices déclarés dans cet État mais y bénéficie d'une exonération	Exonération totale
2.	Le bénéficiaire est un OPCVM ou un FIA agréé selon les directives européennes	Exonération totale
3.	Autres cas :	La retenue à la source reste fixée à 30% sur les dividendes non exonérés (15% pour les organismes non lucratifs). A compter du 1 ^{er} janvier 2021, la réduction de la retenue à la source est indexée sur la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés soit 26,5%. Comme pour les personnes physiques, si la société est établie dans un ETNC, le taux de la retenue à la source est porté à 75%.

TABLEAUX ANNEXES

TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

En k€	30/06/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net total	185	14 811
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- dotations nettes aux amortissements ou provisions	221	-638
- plus et moins-values de cession de TIAP	-827	-15 039
Variation du BFR lié à l'activité (variation des dettes fournisseurs-créances clients)	-71	105
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-492	-760
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition de TIAP	-5 226	-2 018
Cession/remboursement de TIAP	2 581	28 983
Variation des autres immobilisations financières	-277	1 333
Variation des immobilisations corporelles	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 922	28 297
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés	-5 357	-1 737
Augmentations / réductions de capital en numéraire	-3 754	0
Emissions d'emprunts	0	-2 740
Remboursements d'emprunts	0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-9 110	-4 477
Variation de trésorerie		
Trésorerie d'ouverture	25 019	1 959
Trésorerie de clôture	12 495	25 019
Incidence des variations de cours des devises	0	0

IMMOBILISATIONS

Au 30/06/2022

	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (par cession et remboursement)	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	5 980	-	-	5 980
- Frais d'établissement	-			-
- Autres postes	5 980			5 980
Immobilisations Corporelles	2 109			2 109
Immobilisations Financières	28 039 049	5 671 759	1 923 361	31 787 448
actions / OC / ORA	20 886 938	3 300 000	1 754 128	22 432 810
FPCI	4 914 000	1 925 573		6 839 573
int. OC / ORA	1 245 791	241 871		1 487 663
contrat de liquidité	283 894	86 945	82 287	288 552
- TIAP et autres titres	27 330 623	5 554 389	1 836 415	31 048 596
CC	605 593			605 593
int. CC	-			-
contrat de liquidité	102 834	117 370	86 945	133 259
- Prêts et autres immobilisations financières	708 427	117 370	86 945	738 851
TOTAL	28 047 139	5 671 759	1 923 361	31 795 538

Au 31/12/2021

	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (par cession et remboursement)	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	5 980	-	-	5 980
- Frais d'établissement	-			-
- Autres postes	5 980			5 980
Immobilisations Corporelles	2 109			2 109
Immobilisations Financières	39 123 600	7 822 938	5 651 086	41 295 452
- TIAP et autres titres	37 370 974	5 905 131	2 830 000	40 446 105
- Prêts et autres immobilisations financières	1 752 626	1 917 807	2 821 086	849 347
TOTAL	39 131 690	7 822 938	5 651 086	41 303 542

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en euros)	30/06/2022	31/12/2021
OPCVM de placement	-	-
Dépôts à terme	-	-
Disponibilités	12 495 017	25 019 102
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	12 495 017	25 019 102
Découvert bancaire	-	-
TRÉSORERIE FIGURANT DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	12 495 017	25 019 102

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Au 30/06/2022

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	738 851	133 259	605 593
- Prêts	605 593	-	605 593
- Autres immobilisations financières	133 259	133 259	-
De l'actif circulant	47 711	47 711	-
- Débiteurs divers	130	130	-
- Charges constatées d'avance	47 581	47 581	-
Total	786 563	180 970	605 593

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	80 997	80 997	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Total	80 997	80 997	-	-

Au 31/12/2021

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	708 427	102 834	605 593
- Prêts	605 593	-	605 593
- Autres immobilisations financières	102 834	102 834	-
De l'actif circulant	55 683	55 683	-
- Débiteurs divers	519	519	-
- Charges constatées d'avance	55 164	55 164	-
Total	764 110	158 517	605 593

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes			-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	160 315	160 315		
Autres dettes	-	-	-	-
Total	160 315	160 315	-	-

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN

Au 30/06/2022

	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations exercice	Diminutions Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions			0	
- pour perte de change				
- pour risques et charges				
Dépréciations	5 988 751	220 575	0	6 209 326
actions / OC / ORA	5 813 751	110 157		5 923 908
FCPR	175 000			175 000
int. OC / ORA	-	110 418		110 418
contrat de liquidité	-			-
CC	-			-
int. CC	-			-
- sur immobilisations financières	5 988 751	220 575	0	6 209 326
- sur VMP	0			-
TOTAL	5 988 751	220 575	0	6 209 326

Au 31/12/2021

	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations exercice	Diminutions Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions				
- pour perte de change				
- pour risques et charges				
Dépréciations	6 627 114	1 444 347	2 082 710	5 988 751
actions / OC / ORA	6 457 543	1 437 255	2 081 046	5 813 751
FCPR	162 947	7 093		170 039
contrat de liquidité	6 625		1 664	4 961
- sur immobilisations financières	6 627 114	1 444 347	2 082 710	5 988 751
- sur VMP	0			-
TOTAL	6 627 114	1 444 347	2 082 710	5 988 751

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	30/06/2022	31/12/2021
Autres titres immobilisés	1 487 663	1 245 791
Prêts	0	0
Autres Créances	130	519
Total	1 487 793	1 246 311

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	30/06/2022	31/12/2021
Charges constatées d'avance	47 581	55 164
Total	47 581	55 164

CHARGES A PAYER

	30/06/2022	31/12/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	80 997	160 315
Total	80 997	160 315

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 30/06/2022

Catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Début de l'exercice	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés	Fin de l'exercice
Actions ordinaires	2,50	2,50	4 220 683	0	0	4 220 683
Actions de préférence	2,50	2,50	604 915	0	604 915	0
Total			4 825 598	0	0	4 220 683

Notes relatives au portefeuille d'investissements

Variations de l'Actif Net Réévalué (ANR) du portefeuille

(en euros)	1er semestre 2022	2ème semestre 2021	Diff. S1 2022 vs S2 2021
Acquisition de participations	4 223 573	2 477 119	1 746 454
Appels de fonds	1 002 000	496 000	506 000
Mouvement sur comptes courants	-	146 000	146 000
Cessions	861 702	14 751 004	- 13 889 302
Autres variations d'ANR (revalorisations, dépréciations, conversions)	- 196 943	- 2 292 310	2 095 367
Variation de l'ANR du portefeuille	5 890 332	15 285 813	- 9 395 481
ANR du portefeuille	34 754 603	28 864 271	5 890 332

Variations de l'Actif Net Réévalué (ANR) du portefeuille par secteur

(en euros)	30/06/2022	Variation sur 6 mois	31/12/2021
Services générationnels	2 582 455.51 €	2 455.51 €	2 580 000.00 €
Santé	12 565 667.22 €	3 709 305.78 €	8 856 361.44 €
Distribution spécialisée	1 722 791.73 €	-1 841 769.27 €	3 564 561.00 €
Industrie à forte valeur ajoutée	9 447 016.48 €	3 446 409.38 €	6 000 607.10 €
Hôtellerie	5 473 439.00 €	585 000.00 €	4 888 439.00 €
Divers	2 963 233.36 €	-11 069.03 €	2 974 302.39 €
ANR du portefeuille	34 754 603.31 €	5 890 332.38 €	28 864 270.93 €

Notes relatives à certains postes du bilan

Postes de l'actif



Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (T.I.A.P)

Ils regroupent les investissements en fonds propres réalisés dans le cadre de l'activité de portefeuille. Cette activité est définie comme celle qui consiste à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres, pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, et qui s'exerce sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Sont classés sous cette rubrique, l'ensemble des actions cotées, non cotées, certificats d'investissement,

parts sociales, obligations ordinaires, convertibles, obligations à bons de souscription d'actions (OBSA), et bons de souscription d'actions (BSA) des sociétés françaises et étrangères. Les comptes courants ne figurent pas sous cette rubrique mais sur la ligne « Prêts ».

Les actions et obligations des différentes sociétés en portefeuille se décomposent comme suit au 30/06/2022 :

Nature des titres	Prix de revient (€)	Dépréciation (€)	Valeur comptable (€)
Actions	13 433 485	3 934 486	9 498 999
OC	8 999 323	1 389 421	7 609 901
TOTAL	22 432 808	5 323 907	17 108 900

Au 31/12/2021 :

Nature des titres	Prix de revient (€)	Dépréciation (€)	Valeur comptable (€)
Actions	13 587 419	3 824 329	9 763 090
OC	7 299 517	1 389 421	5 910 095
TOTAL	20 886 936	5 213 750	15 673 185



Les autres titres immobilisés

Ils correspondent aux intérêts à recevoir sur les obligations (OC et ORA) des sociétés du portefeuille, ainsi qu'aux parts des FPCI Capital Santé 1 et 2, Turenne Hôtellerie 2, la SLP Extens et aux actions Altur Investissement détenues en propre.

Au 30/06/2022 :

	Prix de revient	Dépréciation	Valeur comptable
Autres titres immobilisés	8 592 314	285 418	8 306 896

Au 31/12/2021 :

	Prix de revient	Dépréciation	Valeur comptable
Autres titres immobilisés	6 443 685	175 000	6 268 685



Les prêts

Ils correspondent aux avances en compte courant accordées aux sociétés du portefeuille et

augmentées des intérêts à recevoir. Ces avances en compte courant ont vocation à être converties en fonds propres.

Au 30/06/2022 :

Montant (prêt et intérêts courus)	Dépréciation	Valeur comptable
605 594	600 000	5 594

Au 31/12/2021 :

Montant (prêt et intérêts courus)	Dépréciation	Valeur comptable
605 594	600 000	5 594

Les charges constatées d'avance

Il s'agit de frais de communication, d'assurance et du contrat de liquidité.

Postes du passif

Composition du capital social

Au 30/06/2022 :

Catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Début de l'exercice	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés	Fin de l'exercice
Actions ordinaires	2,50	2,50	4 220 683	0	0	4 220 683
Actions de préférence	2,50	2,50	604 915	0	604 915	0
Total			4 825 598	0	0	4 220 683

Au 31/12/2021 :

Catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Début de l'exercice	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés	Fin de l'exercice
Actions ordinaires	2,50	2,50	4 166 466	54 217	0	4 220 683

Actions de préférence	2,50	2,50	604 915	0	604 915
Total			4 166 466	659 132	0

Le 26 avril 2022, le gérant d'Altur Investissement a, conformément à la délégation qui lui a été faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 février 2020 et confirmée par l'Assemblée Générale Mixte Annuelle du 25 avril 2022 décidé de procéder au rachat de l'intégralité des 604.915 actions de préférence de catégorie R (dites actions de préférence rachetables / « ADPR ») émises par la Société (les "ADPR Rachetées"). Le 12 mai 2022, il a constaté le rachat effectif par Altur Investissement de l'intégralité des 604.915 ADPR émises par Altur Investissement au prix de rachat de 3.932.552,42 euros et a décidé, en conséquence, de ce rachat, d'annuler l'intégralité des ADPR Rachetées.

Il est rappelé qu'en conséquence de cette annulation, le capital social d'Altur Investissement a été réduit d'une somme de 1.512.287,50 euros et a été porté de 12.063.995,00 euros à un montant de 10.551.707,50 euros, compose de 4.220.683 actions ordinaires.

Tableau d'évolution des capitaux propres

Tableau d'évolution des capitaux propres	30/06/2022	31/12/2021
Capitaux propres à l'ouverture	46 964 821	33 888 343
Augmentation de capital		
Prime d'émission		
Résultat période	185 424	- 2 077 458
Distribution de dividendes (commanditaires)	- 2 709 037	
Distribution de dividendes (commandités)	- 2 468 801	
Distribution de dividendes (ADP)	- 178 752	- 194 840
Rachat d'action	- 3 753 800	
Capitaux propres à la clôture	38 039 855	46 943 050

Au 30 juin 2022, le capital social est composé de 4.220.683 actions ordinaires toutes de 2,50 euros de valeur nominale chacune et entièrement libérées.

Dettes

Au 31 décembre 2021 Altur Investissement, a remboursé l'intégralité de la ligne de crédit tirée en juillet 2019 s'élevant à 2,7 M€. En conséquence de ce remboursement, Altur Investissement n'a plus de dette bancaire au 30 juin 2022.

Engagements hors bilan

BPI France garantie

Au 30 juin 2022, aucune participation d'Altur Investissement n'était couverte par une garantie BPI France.

FPCI Capital Santé 1

Altur Investissement s'est engagé à investir 3 millions d'euros dans le FPCI Capital Santé 1, géré par Turenne Capital Partenaires et investissant dans le secteur de la santé. Au 30 juin 2022, 86,50 % de cet engagement, soit 2 595 000 €, a été libéré. Le FPCI Capital Santé 1 a par ailleurs procédé à des remboursements à hauteur du nominal appelé auquel s'ajoute une plus-value pour un montant de 2 717 700 €.

FPCI Turenne Hôtellerie 2

Altur Investissement s'est engagé à investir 5 millions d'euros dans le FPCI Turenne Hôtellerie 2, géré par Turenne Capital Partenaires et investissant dans le secteur de l'hôtellerie. Au 30 juin 2022, 90,00 % de cet engagement, soit 4 500 000 €, a été libéré.

FPCI Capital Santé 2

Altur Investissement s'est engagé à investir 3 millions d'euros dans le FPCI Capital Santé, géré par Turenne Capital Partenaires et investissant dans le secteur de la Santé. Au 30 juin 2022, 47,20 % de cet engagement, soit 1 416 000 €, a été libéré.

SLP Extens

Altur Investissement s'est engagé à investir 2 millions d'euros dans la SLP Extens investissant dans le secteur de la Santé. Au 30 juin 2022, 45 % de cet engagement, soit 923 572 €, a été libéré.

Evénements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes annuels - Evénements postérieurs à la clôture

Dividendes au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale du 25 avril 2022 a décidé de distribuer, au titre de dividende prioritaire aux porteurs d'Actions de Préférence Rachetables (ADPR), un montant de 178 752,38 euros, soit 5% du prix d'émission des ADPR, conformément aux Termes et Conditions des ADPR. Ce dividende a été mis en paiement le 12 mai 2022.

L'Assemblée Générale du 25 avril 2022 a décidé de distribuer, au titre de dividende annuel basé sur les comptes clos au 31 décembre 2021, un montant de 2 705 903,85 euros. Il est également rappelé qu'un acompte sur dividende avait été versé en décembre 2021 aux commanditaires porteurs d'actions ordinaires à hauteur de 1.561.653 euros.

Autres décisions prises par l'Assemblée Générale du 25 avril 2022

L'Assemblée Générale du 25 avril 2022 a également décidé de renouveler le mandat de membre du

Décisions prises par le gérant le 26 avril 2022 et le 12 mai 2022

Le 26 avril 2022, le gérant d'Altur Investissement a, conformément à la délégation qui lui a été faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 février 2020 et confirmée par l'Assemblée Générale Mixte Annuelle du 25 avril 2022 décidé de procéder au rachat de l'intégralité des 604.915 actions de préférence de catégorie R (dites actions de préférence rachetables / « ADPR ») émises par la Société (les "ADPR Rachetées"). Le 12 mai 2022, il a constaté le rachat effectif par Altur Investissement de l'intégralité des 604.915 ADPR émises par Altur Investissement au prix de rachat de 3.932.552,42 euros et a décidé, en conséquence, de ce rachat, d'annuler l'intégralité des ADPR Rachetées.

Il est rappelé qu'en conséquence de cette annulation, le capital social d'Altur Investissement a été réduit d'une somme de 1.512.287,50 euros et a été porté de 12.063.995,00 euros à un montant de 10.551.707,50 euros, compose de 4.220.683 actions ordinaires.

Notes relatives à certains postes du compte de résultat

Charges d'exploitation

Autres achats et charges externes

Les frais généraux du semestre se décomposent de la façon suivante :

Montant	en k€
Rémunération de la gérance	558 442
Honoraires - juridiques	48 315
Marketing et communication	20 102
Assurances	14 288
Contrat de liquidité	14 877
Honoraires - commissaires aux comptes	46 785
Jetons de présence	22 500
Autres honoraires	8 957
Honoraires - comptabilité	7 806
Honoraires - déontologie	6 000
Frais de Gestion des titres	12 616
Frais bancaires	4 118
TOTAL	764 806

Honoraire du commissaire aux comptes

Au 30 juin 2022, ces honoraires s'élèvent à 46 785 euros, au titre de la certification des comptes.

Impôts, taxes et versements assimilés

La Société ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de capital-risque, tous les produits entrant dans le champ d'application de la loi sont exonérés de l'impôt sur les sociétés.

Produits financiers

 **Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé** Néant. **Autres intérêts et produits assimilés**

Ils correspondent aux intérêts des obligations des sociétés du portefeuille.

 **Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges**

Les reprises sur provision concernent la reprise de la provision sur les titres Countum.

Charges financières

 **Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions**

Ces charges correspondent principalement aux provisions comptabilisées pour les titres d'une société du portefeuille.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est constitué de la perte sur les cessions d'actions propres.

Dividendes aux Associés Commandités et actions de préférence

 **Calcul du dividende aux Associés Commandités**

Conformément aux dispositions de l'article 13.2 des statuts de la Société, les associés commandités bénéficient au titre de chaque exercice d'un versement automatique d'une somme égale à 20% du Résultat Retraité, cette somme devant être attribuée à hauteur de 10% à Altur Gestion et à hauteur de 90% à Turenne Participations SAS.

Le Revenu Retraité est défini comme suit :

$$RR = [RN - (1 - T) P] - A$$

Où :

- RN est égal au résultat net de l'exercice, tel qu'il ressort des comptes approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle, déduction (i) faite des plus-values nettes non externalisées générées à l'occasion d'opérations de restructurations internes (par exemple : fusions, apports partiels d'actifs, scissions) concernant la société elle-même ou les Sociétés dans lesquelles elle détient des participations et (ii) de toutes sommes devant le cas échéant être allouées à la constitution de la réserve légale en application des dispositions légales et réglementaires applicables.
- t est égal au taux de l'impôt sur les sociétés (y compris éventuellement contributions additionnelles) auquel a été effectivement soumis le montant P défini ci-après.
- P est égal au montant des produits financiers nets générés par des placements de trésorerie et plus-values de cession de titres de placement, déduction faite des frais financiers des emprunts levés par la Société. Si pour un exercice donné, P est négatif, ce dernier n'est pas pris en compte pour cet exercice, et son montant est reporté à nouveau sur le P des exercices ultérieurs.
- A est égal à la somme des résultats retraités négatifs des exercices antérieurs n'ayant pas déjà

fait l'objet d'une imputation sur un résultat retraité positif

Le Résultat Net de l'exercice 2021 étant positif, le dividende aux Associés Commandités en 2022 s'est élevé à 2 468 800,91 euros.

Rémunération des actions de préférence

La Société a émis en mars 2020 des Actions de Préférence Rachetables (ADPR). Les ADPR portent droit, jusqu'à la date de leur rachat individuel et dans la limite du bénéfice distribuable, à un dividende annuel précipitaire et cumulatif égal à :

- 5,45% du prix d'émission des ADPR au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- 5% du prix d'émission des ADPR pour les dividendes versés jusqu'à l'ouverture de la Période de rachat (à l'exclusion du dividende versé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, visé au tiret précédent) ;
- 10% du prix d'émission des ADPR pour les dividendes versés pendant la Période de rachat, étant précisé que le droit au dividende rattaché à une ADPR au titre d'un exercice n'est acquis que si l'ADPR concernée existe au jour de l'assemblée générale ordinaire (AGO) annuelle de la Société se prononçant sur l'approbation des comptes dudit exercice (et constatation de l'existence de sommes distribuables).

Le premier dividende, d'un montant de 194 840,10 €, soit 5,45% du prix d'émission des ADPR, a été versé aux porteurs d'ADPR à l'issue de l'Assemblée Générale du 29 avril 2021, avec mise en paiement le 20 mai 2021.

Le second dividende d'un montant de 178 752,38 €, soit 5% du prix d'émission des ADPR, a été versé aux porteurs d'ADPR à l'issue de l'Assemblée Générale du 25 avril 2022, avec mise en paiement le 12 mai 2022.

Synthèse des dividendes aux associés commandités et aux porteurs d'actions de préférence :

En €	2021	2020	2019
Dividendes associés commandités	2 468 800,91	0	121 837,04
Dividende ADPR	178 752,38	194 840,10	0

Tableau des filiales et participations

Conformément à la réglementation, les chiffres présentés dans ce tableau sont ceux des comptes sociaux des participations. Ces filiales sont dans la plupart des cas des holdings. Ces chiffres ne reflètent donc pas l'activité opérationnelle des participations.

Filiales et Participations	Capital (en €)	Capitaux propres (en €)	Valeur comptable des titres détenus Brute (en €)	Valeur comptable des titres détenus Nette (en €)	Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés (en €)	Cautions et aval donnés par la société	Chiffre d'Affaires HT du dernier exercice écoulé (en €)	Résultat du dernier exercice clos (en€)	Dividende encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
Rotofinance (Holding EMP Rotomoulage) 23, rue d'Anjou 75008 Paris Siren : 910 591 288	6 106 670	N/A	3 300 000	NC	-	-	N/A	N/A	-	1ère exercice : date de création 22/02/2022
Pompes Funèbres de France 12 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt SIREN : 818 840 175	991 929	891 139	2 580 000	NC	-	-	NC	NC	-	au 31/12/2021
Trophy Investissements 18 rue de la Pepiniere 75008 Paris SIREN : 879 988 897	1 972 046	2 872 183	1 590 378	NC	-	-	NC	NC	-	au 31/12/2021
FINIMG (Holding Cousin Biotech) 9 rue de Téhéran 75008 Paris SIREN : 849 191 077	4 000 000	3 986 316	400 000	NC	-	-	0	(6 230)	-	au 31/12/2021
Implant Medical Group (Holding Cousin Biotech) Allée des Roses 59117 WERVICQ-SUD SIREN : 849 318 480	7 186 443	8 032 985	800 000	NC	-	-	2 481 415	851 204	-	au 31/12/2021
Naogen Pharma Rue du Moulin de la Rousselière 44800 Saint Herblain SIREN : 822 397 303	1 567 587	1 412 958	500 000	NC	-	-	0	(640 806)	-	au 31/12/2021
Acropole (Holding Aston&SEM) 19 rue de Montreynaud 42000 Saint-Etienne SIREN : 823 781 448	120 714	6 986 966	4 527 193	NC	-	-	-	(1 512 607)	-	au 31/12/2018

Cosmeur (Holding Sermeta) 6-8 Boulevard Haussmann 75009 Paris SIREN : 802 352 674	121 200 001	121 090 086	1 500 000	NC	-	-	-	(11 575)	-	au 31/12/2021
Kelenn Participation (Holding Sermeta) Zone de l'aéropôle 29600 Morlaix SIREN : 801 880 816	392 200 013	326 974 871	1 000 000	NC	-	-	-	(16 692 559)	-	au 31/12/2020
Countum (holding Satam) Avenue de Verdun 14700 Falaise SIREN : 809 966 867	1 383 329	3 029 897	1 175 829	NC	-	-	NC	NC	-	au 30/04/2021
Invest Louandre (Hôtel Nice) 9, rue de Téhéran 75008 Paris SIREN : 904 129 863	6 015 000	N/A	148 439	NC	-	-	N/A	N/A	-	1ère exercice : date de création 08/10/2021
International Greetings (Holding Dromadaire) 86B rue de la République 92800 Puteaux SIREN : 899 460 178	7 055 338	3 900 425	1 295 966	NC	-	-	-	(7 128)	-	au 30/09/2020
IronFinco (Holding Menix) 23 bis avenue de Messine 75008 Paris) SIREN : 832 481 998	34 572 992	34 385 601	367 395	NC	-	-	0	(46 906)	-	au 31/12/2020
Menix SAS (Holding Menix) 85 avenue des Bruyères 69150 Decines-Charpieu SIREN : 832 467 039	47 981 000	40 773 227	663 527	NC	-	-	2 064 208	(2 418 778)	-	au 31/12/2019
Rodin Invest (Holding BIOBank) 128 Bvd Raspail 75006 Paris SIREN : 840 568 059	5 110 100	6 159 095	1 499 998	NC	-	-	1 797 059	937 497	-	au 31/12/2021
Demarne Evolution (Holding Demarne) 5 rue des claires 94150 Rungis SIREN : 834 713 216	6 900 000	13 184 607	583 333	NC	-	-	-	3 061 919	-	au 31/12/2021



Nous considérons que du fait de notre activité les Valeurs Nettes Comptables de nos participations constituent des informations stratégiques et ne peuvent donc pas être communiquées ligne à ligne



9 rue de Téhéran – 75 008 Paris
Tél : 01 86 64 01 82